

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**



LA POLITIQUE DE **SECURITE** INTERIEURE :
ANTICIPATION ET REDUCTION DES **RISQUES**



Table des matières

PREFACE

I. MISSIONS ET ORGANISATION DU DÉPARTEMENT	6
II. <u>LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE</u>	9
III. <u>LA DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (D.G.A.T)</u>	20
IV. LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ELECTIONS (DGE)	36
V. V.LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS (BNSP)	41
VI. L'AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE (A.S.P).....	46
VII. LA DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS (DAF).....	55
VIII. LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS : Doter Le Ministère de l'Intérieur d'édifices et infrastructures de qualité	60
IX. LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)	65
X. LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE (DPC)	67
XI. COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE (CILD) : « Coordonner Mieux et Plus »	72
XII. LA CELLULE DE LUTTE ANTI-TERRORISTE : “Prévenir toute action terroriste susceptible d’être commise sur le territoire national ou à partir du territoire national, formuler des conseils et des recommandations en matière de politique de prévention et de lutte contre le terrorisme ».	73
XIII. SERVICE DE LA FORMATION : « Apporter son concours au développement du potentiel du Ministère par une politique de formation ouverte, pratique et structurée »	76
XIV. SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS	80
14.1. RESSOURCES HUMAINES	80
14.2. PRINCIPALES réalisations DE L'ANNEE 2014.....	80
XV. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016.....	83



PREFACE

La Politique de sécurité intérieure – Anticipation et réduction des risques

L'année 2015 a été marquée au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique par l'élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires qui marqueront le futur de ce département stratégique de souveraineté. Il s'agit principalement de :

- la loi d'orientation sur la sécurité intérieure ;
- la loi d'orientation de l'Administration territoriale et de la charte de la déconcentration ainsi que de leurs textes d'application ;
- la modification de la loi sur les partis politiques ;
- le décret portant création de l'Agence nationale de la Protection civile.

Ce faisant, le département a tenté, par une démarche d'anticipation, de prendre la pleine mesure des enjeux de sécurité, de paix et de développement économique et social du territoire national et des collectivités décentralisées.

En effet, le contexte actuel de la sécurité au plan mondial, régional et national dicte aux gouvernements et aux institutions de sécurité en particulier d'adopter des stratégies d'anticipation face aux fléaux multiformes et multidimensionnels, de plus en plus difficiles à appréhender.

Qu'il s'agisse de la sécurité publique ou de la sécurité civile, la gouvernance sécuritaire des temps moderne exige cette forte capacité d'anticipation, de prévention, d'action et de réaction à la dimension des menaces, risques et dangers auxquels nous devons faire face.

A travers les lignes du présent rapport, nous avons délibérément choisi, cette année, de mettre le focus sur la sécurité civile qui constitue l'un des secteurs clés du Plan d'action prioritaires (PAP) du Plan Sénégal Emergent. A cet égard, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique est amené à y jouer un rôle moteur en assurant et en assumant pleinement ses missions d'impulsion, de coordination, d'opération et de contrôle, inexorablement orientées vers l'émergence. Sans l'anticipation des menaces et la réduction des risques divers, l'émergence serait bâtie sur le socle fragile des aléas naturels et anthropiques sous-jacents.

C'est pourquoi notre devoir dans cet exercice ambitieux du Président de la République est d'accompagner tous les programmes et projets publics estampillés PSE pour leur donner sécurité, sûreté, durabilité et résilience.

Pour ce faire, tous les projets de texte initiés durant cette année qui s'achève seront d'une extrême importance pour la régulation et la rationalisation de la vie sécuritaire, de l'action administrative territoriale, du cadre juridique des partis politiques et des mécanismes de défense civile.

C'est ainsi, qu'à l'entame, une revue du cadre institutionnel de la Protection civile a permis de mettre en exergue les difficultés que rencontre ce secteur.



Au niveau stratégique, la faible capacité du mécanisme institutionnel incarné par l'actuelle Direction de la Protection civile constitue un véritable frein alors qu'au niveau opérationnel, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers répond difficilement à toutes les sollicitations du fait de contraintes structurelles dirimantes parmi lesquelles :

- la faiblesse du maillage du territoire national en termes de casernes de sapeurs-pompiers (23 départements sur 45) ;
- l'insuffisance de matériels d'intervention, de matériels lourds de levage et de tractage ;
- la non médicalisation des secours ;
- le manque de ressources en eau pour la lutte contre les incendies (bouches et poteaux d'incendie) ;
- le manque de matériels spécifiques pour la lutte contre certains sinistres et catastrophes (incendies de produits chimiques et de matières dangereuses).

Pour lever ces goulots d'étranglement à tous les niveaux, la mutation institutionnelle de la DPC vers une Agence dédiée, dotée de tous les moyens modernes d'anticipation et de réduction des risques, mais aussi de gestion opérationnelle des catastrophes et crises humanitaires est en cours. Tout comme le réarmement moral et matériel des forces de défense civile à travers le projet de construction et d'équipement des casernes de sapeurs-pompiers, le projet de réalisation d'infrastructures de sécurisation et de télésurveillance urbaine, la création d'un Centre Opérationnel de Gestion interministérielle des Crises (COGIC) et de l'Ecole nationale des Sapeurs-Pompiers.

Sur un autre registre, le Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique, par le biais de l'ensemble de ses services, apporte un soutien aux autres secteurs économiques traditionnels par son action de stabilisation et de sécurisation pour instaurer un environnement propice au développement du pays.

Dans cette foulée, les perspectives pour l'année 2016 s'annoncent sous de bons auspices puisqu'elle permettra de consolider tous ces efforts et acquis grâce au soutien constant et aux orientations de Son Excellence M. Macky SALL, Président de la République, qui a donné la priorité absolue à la protection des personnes et des biens, à la préservation de la paix et de la sécurité nationale et au renforcement de nos structures de gouvernances.

C'est ainsi qu'un recrutement exceptionnel de 1800 agents a été autorisé par le Chef de l'Etat, et vient s'ajouter aux 800 agents de cette année, soit 2600 nouvelles recrues. Ceci constitue un effort budgétaire considérable qui mérite d'être salué à sa juste mesure. D'autres faits importants marqueront aussi sans doute l'année 2016, dans un contexte préélectoral, avec le lourd projet de conception et de production de cartes nationales d'identité à puce, entre autres.

Ce rapport d'activités annuel que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique a le plaisir de partager avec l'opinion nationale et internationale mais, surtout, avec



la représentation nationale incarnée par les Honorables Députés, nous permettra de revenir en détail sur les réalisations du département en 2015 et les perspectives pour 2016.

Bonne lecture !



MISSIONS ET ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

1.1. Missions

Aux termes du décret n° 2014-869 du 22 juillet 2014, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de préparer et de mettre en œuvre la politique arrêtée par le Chef de l'Etat en matière d'administration territoriale, de sécurité intérieure, de police administrative, de défense civile et d'organisation des élections.

Il est responsable du commandement territorial et, à ce titre, a autorité sur les gouverneurs, les préfets et les sous-préfets, dans le respect de leurs attributions propres de représentants de l'Etat.

Il est responsable de la préparation administrative et du bon déroulement des opérations électorales, en collaboration avec la Commission électorale nationale autonome (CENA) et les institutions judiciaires.

Il gère la délivrance des pièces d'identité nationale et des titres de voyage et, en relation avec le Ministère des Affaires étrangères, organise et régule le séjour des étrangers sur le territoire national, y compris les ressortissants communautaires qui bénéficient de la liberté de circulation et d'établissement.

Il est chargé de la sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire de la République. En rapport avec le Ministère de l'Economie et des Finances, il est chargé de protéger l'économie nationale contre la contrebande, les importations frauduleuses ou prohibées.

Il a autorité sur les forces de police, sous réserve des attributions des Procureurs de la République en matière de police judiciaire.

Il est chargé de la protection civile et de la lutte contre les incendies et calamités naturelles.

Il développe et gère la coopération internationale en matière de police.

Pour l'exercice de ses attributions, les forces de défense et de sécurité, autres que les forces de police, lui apportent leur concours dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

1.2. Organisation

Conformément au décret n°2014-853 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les



Ministères, modifié par le décret n° 2015–299 du 06 mars 2015, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique comprend le Cabinet et les services rattachés, le Secrétariat général, les Directions et Services et les autres administrations.

Le Cabinet et les services rattachés

Le Cabinet est dirigé par un Directeur de Cabinet. Il compte en son sein des Conseillers techniques et comprend les services suivants :

- L'Inspection des services de sécurité ;
- L'Inspection de l'Administration territoriale ;
- La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers ;
- Le Service des télécommunications ;
- Le Service de la Formation ;
- Le Service des Archives communes ;
- Le Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Le Bureau d'entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et fax.

Le Secrétariat général

Le Secrétaire général dispose du pouvoir hiérarchique sur les directeurs généraux, les directeurs et les chefs de service du Ministère. Conformément au décret n° 2002-1173 du 23 décembre 2002 instituant un Secrétaire général dans certains ministères, il est chargé :

- de la coordination des activités des différents services du Ministère dont il s'assure du bon fonctionnement ;
- de la programmation, du suivi et du contrôle de l'exécution des décisions ministérielles ;
- des relations et de la coordination avec les autres départements ministériels, en vue de l'exécution des décisions interministérielles ;
- de l'information complète du Ministre sur l'état de son département et plus particulièrement sur la gestion des crédits du Ministère ;
- du contrôle et de la présentation au Ministre, des divers actes soumis à la signature de celui-ci ;
- de la centralisation, de la répartition et de l'expédition du courrier, ainsi que de la conservation des archives du Ministère ;
- du suivi et du fonctionnement des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique placés sous le contrôle du ministère ;
- de toutes autres affaires pour lesquelles il a reçu délégation de pouvoir ou de signature.

Les services rattachés au Secrétariat général sont :

- Le Bureau de Suivi ;



- Le Bureau du Courrier commun ;
- La Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi-évaluation ;
- La Cellule de Passation des Marchés publics ;
- Le Secrétariat particulier.



II. LA DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

2.1. Missions de la Police nationale

- protection des personnes et des biens ;
- garantie des libertés, de la paix et de la tranquillité publiques, et défense des institutions de la République ;
- maintien et rétablissement de l'ordre public ;
- lutte contre la délinquance, le grand banditisme, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme;
- recherche et de constatation des infractions à la loi pénale, et mise en œuvre des moyens propres à leur répression, conformément aux Code pénal et de Procédure pénale ;
- surveillance du territoire national, information des Autorités sur la situation politique, économique et sociale;
- contrôle aux frontières, sécurité et sûreté aux ports et aéroports ;
- application de la législation relative aux conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers au Sénégal ;
- établissement de titres de voyage ;
- concours à l'exécution de missions diplomatiques et consulaires, et au sein d'organismes internationaux ;
- mise en œuvre participative au concept de sécurité humaine.

2.2. Les Directions de la Policenationale

La Direction générale de la Police nationale comprend dix directions :

- la Direction de la Surveillance du Territoire ;
- la Direction de la Police judiciaire ;
- la Direction de la Sécurité publique ;
- la Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- la Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- la Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- la Direction des Personnels ;
- la Direction du Budget et des Matériels ;
- la Direction de l'Office Central de Répression du Trafic illicite des Stupéfiants ;
- la Direction du Groupement Mobile d'Intervention.

2.3. Actions majeures entreprises et résultats

Considérant l'environnement régional et international fortement marqué par des menaces de tous genres qui mettent en péril la paix, la sécurité des populations et la stabilité des Etats, la Police nationale a fait le pari de s'adapter par **une amélioration et un renforcement des stratégies et moyens d'intervention**. Ainsi, dans l'exécution de ses missions traditionnelles qui lui sont dévolues, les orientations et réalisations ont reposé sur quatre (04) axes prioritaires :

- la poursuite de la mise en œuvre de la police de proximité ;
- l'intensification de la lutte contre la grande criminalité ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services ;
- le renforcement des effectifs et l'amélioration de la formation des personnels.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLICE DE PROXIMITÉ

Dans le cadre global de la sécurisation des personnes et des biens, la Police sénégalaise, qui se veut une Institution au service du citoyen dont elle doit sans cesse se rapprocher, a développé au cours de l'année 2015 plusieurs stratégies :

- **une veille permanente et une sécurisation à grande échelle**

A travers ses grandes directions opérationnelles, et particulièrement la Direction de la Sécurité publique (DSP), et le Groupement Mobile d'Intervention (GMI), la Police a mené une intense activité préventive sur l'ensemble du territoire national. En effet, orientées vers une option irréversible de mutualisation des moyens, ses directions ont travaillé en synergie pour se déployer en permanence sur le terrain et renforcer le maillage sécuritaire. C'est ainsi que des opérations de sécurisation des personnes et des biens sont organisées, tout au moins hebdomadairement, sur l'ensemble du territoire national et particulièrement à Dakar, avec une intensification à Grand-Yoff. Elles ciblent les zones criminogènes. Leur mise en œuvre régulière incluant beaucoup d'autres actions (contrôles routiers, check-points, vérification d'identité de piétons et passagers de moyens roulants, fouille de véhicules, etc.), a permis l'enregistrement de résultats probants.

Parallèlement, il est mis en place deux systèmes de sécurisation dans la capitale, sous les noms de code « **Karangué 2** » et « **Sentinelle** », pour davantage offrir de la quiétude à l'honnête citoyen. Si le premier, consistant en des patrouilles quotidiennes sur roue ou à pied, a été initié depuis juillet 2014 à la suite de menaces djihadistes provenant du nord du Mali, le second a pour mission essentielle d'anticiper sur la criminalité et d'annihiler en amont toute volonté de nuire. Se matérialisant par une présence visible autour de territoires déterminés, il a aussi une fonction de dissuasion et d'intervention sur la voie publique.

Ces dispositifs de proximité, au-delà du sentiment de sécurité qu'ils créent chez les populations, ont été déterminants dans la lutte contre la délinquance urbaine.

En effet, ils ont abouti à l'interpellation de trente-six mille trois cent cinquante - sept (36 357) individus, parmi lesquels quatre cent quarante neuf (449) étrangers pour diverses infractions contre trentesix mille dix sept (36 017) en 2014 dont quatre cent cinquante deux (452) étrangers.

Huit mille neuf cent quatre-vingt-dix huit (8998) de ces interpellés, dont trois cent quarante deux (342) étrangers, ont été déférés au Parquet, contre respectivement huit mille quatre cent quarante (8440) et trois cent trente huit (338) en 2014.

Au sein de ces personnes interpellées, on peut citer :

- cent quatrevingtquinze (195) spécialisées dans les vols à main armée et avec violence ;
- quarante (40) pour cambriolage ;
- trentequatre (34) pour meurtre ;
- deux (02) pour vol de véhicule ;
- deux cent trois (203) pour atteintes aux mœurs.

A noter que les cas de vols avec violences ont diminué de 29,85 %, tandis que les cambriolages ont augmenté de 57,5 %, par rapport à l'année 2014. Les secteurs les plus concernés sont Dakar, Mbacké, Kolda ainsi que la commune de Saint-Louis.

Cette augmentation pourrait s'expliquer par la démographie galopante dans de nombreuses villes, qui ont connu une certaine extension, avec notamment la naissance de nouveaux quartiers.

En ce qui concerne les cas d'atteintes aux mœurs, quarante six (46) personnes ont été interpellées pour viol sur mineures de moins de treize (13) ans, contre trente cinq (35) en 2014.

Le nombre d'armes saisies se décline comme suit :

- quatre (04) armes à feu ;
- deux (02) armes à feu de fabrication artisanale ;
- deux cents (200) armes blanches : cent soixanteseize (176) couteaux, vingt-trois (23) coupe - coupe et une (01) paire de ciseaux.

Il y a lieu de noter que pour les agressions et autres vols avec violence, les Parcelles Assainies et surtout Grand-Yoff sont les secteurs les plus criminogènes.

Pour les viols, le département de Rufisque et plus précisément la zone de «Jaxaay» ainsi que la commune de Mbour ont connu les plus nombreux cas.

Les services ont enregistré cinq mille sept cent quatrevingtdix huit (5798) déclarations de vols et trentedeux mille deux cent soixanteonze (32271) demandes d'intervention, contre respectivement six mille cent quatrevingttrois (6183) et trente et un mille cent quatrevingt et un (31 181), au cours de l'année écoulée.

Par ces mêmes dispositifs et stratégies d'occupation permanente du terrain, la Direction de la Sécurité publique a également mené un combat sans relâche contre les causes d'insécurité routière qui conduisent souvent à des pertes en vies humaines. Au terme des contrôles et autres opérations, les résultats ci-après ont été enregistrés :

Amendes forfaitaires :

Au chapitre des amendes forfaitaires, deux cent trentedeux millions sept cent trois mille cinq cents (232 703 500) Francs CFA ont été recouvrés et versés au Trésor public, contre deux cent soixantehuit millions huit cent quatrevingtsept mille sept cent cinquante (268 887 750) Francs CFA, en 2014.

Accidents de la circulation :

D'une manière générale, une hausse de 5,63 % a été notée. Ainsi, six mille trois cent trente trois (6333) accidents ont été constatés, contre cinq mille neuf cent soixante seize (5976) en 2014, comme il apparaît dans le tableau comparatif suivant :

Accidents	Année 2015	Année 2014	% Augmentation	% Baisse
Matériels	4091	3876	5,25	-
Corporels	2136	1996	6,55	-
Mortels	106	104	1,88	-

Il convient de signaler que Dakar enregistre le plus grand nombre d'accidents et particulièrement sur l'Autoroute SeydinaLimamou Laye à hauteur du Pont de Colobane et la passerelle des HLM et la route de l'Aéroport au niveau de la passerelle Nabil Choucair.

Saisie de pièces :

Cent quinze mille huit cent quatre vingt dix (115 890) pièces afférentes à la conduite ont été saisies et huit mille sept cent trente quatre (8734) véhicules mis en fourrière.

Lutte contre l'insécurité routière :

Des actions spécifiques et ponctuelles ont été menées contre l'insécurité routière, pour donner lieu à des résultats déjà pris en compte dans les statistiques précédentes d'immobilisation ou de retrait de pièces.

Il s'agit de la lutte contre la circulation de véhicules à vitres teintées non-régulières ou de ceux sans plaques et contre aussi la conduite de deux-roues sans casque de sécurité.

L'ampleur du phénomène justifie la lutte quotidienne menée de manière intense par nos services. Ces usagers de la route sont ainsi appelés à la conformité vis-à-vis des dispositions législatives et réglementaires en ce sens.

Ces types de contrôle routier sont également systématiquement effectués dans le cadre des opérations de sécurisation des personnes et des biens.

- **Une présence renforcée aux frontières :**

La synergie d'actions des services opérationnels a été également appliquée aux frontières du pays pour marquer davantage notre présence aux portes d'entrée et de sortie du territoire national.

C'est ainsi que la **Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF)** a accueilli dans ses rangs des effectifs du GMI pour accroître la surveillance et les contrôles aux frontières.

Chargée de centraliser et de coordonner la lutte contre les migrations irrégulières, cette direction a maintenu la vigilance dans le cadre de l'accord signé avec le Royaume d'Espagne et accompagné par l'Agence FRONTEx.

La DPAF a également joué un rôle fondamental dans la mise en œuvre du projet de visa biométrique, la régulation des activités d'orpillage artisanal par une maîtrise des flux de passagers, la sécurisation des frontières et la gestion de la crise liée à l'épidémie à virus Ebola.

Les résultats obtenus par ses différents services illustrent éloquemment l'intensité des actions menées et la vigilance de ses personnels :

- Flux Migratoire

Durant cette période, un million six cent soixantesept mille sept cent quatrevingtquinze (1 667 795) personnes sont entrés dans le pays dont sept cent trentedeux mille quatre cent vingtsept (732 427) étrangers, contre un million sept cent quarante trois mille neuf cent vingt cinq (1 743.925) dont sept cent quatrevingtquinze mille trois cent dix huit (795 318) étrangers qui en sont sorties.

- Une simplification et une facilitation des procédures administratives

Pour faire de la Police de Proximité une réalité, la Police nationale s'est engagée, à côté des autres services du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, à simplifier et faciliter aux populations les démarches en vue de l'obtention de documents administratifs.

Au niveau de la Direction de la Sécurité Publique, des efforts ont été consentis pour améliorer le service, plus particulièrement dans les centres d'enrôlement de cartes nationales d'identité. Sur l'ensemble du territoire, nous avons enregistré jusqu'en septembre 2015 :

- Dépôts : 168 048 ;
- Reçus : 116 002 ;
- Retirés : 112 639
- et en stocks : 2 877 794.

La Direction de la Police Judiciaire, qui anime le Bureau Central de l'OIPC -Interpol, a assisté les opérations d'importation et d'immatriculation de véhicules d'occasion en délivrant sept mille cent quatrevingt et une (7181) attestations de vérification d'origine, du 1^{er} de janvier au 07 octobre 2015.

La Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyagea intensifié ses activités, pour répondre aux sollicitations de nos concitoyens désireux d'obtenir le passeport ordinaire, conformément aux directives du Chef de l'Etat.

Ainsi, à l'intérieur du territoire comme dans les pays à forte concentration de Sénégalais, des mesures hardies ont été prises pour satisfaire les demandes. Plusieurs missions d'enrôlement de données ont été dépêchées dans les régions du pays, ainsi qu'à l'extérieur. Comme pour les autres années, la DPETV a facilité l'obtention du passeport aux Pèlerins sénégalais qui se sont rendus aux Lieux Saints de l'Islam et de la Chrétienté. Il y a lieu de souligner qu'elle a été efficacement accompagnée par la Direction du

Budget et des Matériels (DBM) qui a travaillé à l'élaboration d'un programme spécial de renforcement de la production des passeports. Il s'agit là d'une autre synergie qui a permis de produire au total cent soixantedixhuit mille deux cent quarante et un (178 241) passeports.

Sous un autre registre, la DPETV, à la date du 09 octobre 2015, a enregistré trois mille douze (3012) dossiers d'étrangers dont :

- 2322 premières demandes de carte d'identité d'étranger ;
- 263 demandes de renouvellement ;
- 427 demandes de réactualisation.

Pendant la même période, la Division de la Police des Etrangers (DPE) a réceptionné quatre mille cent quatre vingt huit (4188) cartes, dont deux mille cent onze (2111) en cours de validité, deux mille soixante dix sept (2077) cartes expirées et cent dix (110) ont été retirées. La Division de la Police des Etrangers a établi cinq (05) Titres de Voyage pour les réfugiés et en a prorogé quatre (04).

Enfin, dans la gestion du projet des visas biométriques, la DPAF et la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) se sont illustrées dans le respect de notre engagement pour la simplification et la facilitation des procédures administratives. En effet, leurs services ont montré une grande disponibilité et traité avec célérité les multiples demandes de visas, quel que soit le statut des requérants. La synthèse de leurs différentes interventions fait ressortir : depuis le 1^{er} mai 2015, date de la suppression du visa payant, la situation se présente comme suit, tant à l'aéroport, au port qu'au niveau des frontières terrestres :

A l'Aéroport LSS : Catégorie B Facilitation : 70 548 contre 19737 détenteurs de visa

Catégorie C facilitation : 400 contre 645 détenteurs de visa

Au Port : Catégorie B Facilitation 24146 contre 560 détenteurs de visa

Catégorie C 400 marins assignés à bord des navires.

Pour les frontières terrestres : Catégorie B Facilitation 1005 contre 2300 détenteurs de visa.

Catégorie C Facilitation 27 contre 285 détenteurs de visa

Soit un total général de : Catégorie B Facilitation : 95726 contre 22597 munis de visa

Catégorie C facilitation 1432 contre 930 détenteurs de visa et 400 marins assignés dans leurs navires.

En plus la DST a délivré du 30 septembre 2014 au 30 septembre 2015 :

- Quatre mille sept cent un (4701) visas de court séjour
- Quatre cent trente - sept (437) visas de long séjour.

B- INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LA GRANDE CRIMINALITÉ

Face à la globalisation et à l'accroissement des moyens de transport et des supports technologiques, notre pays n'est pas à l'abri des activités criminelles complexes et à grande

échelle qui affectent les activités humaines, des Institutions publiques et privées. Le terrorisme et le crime organisé sous toutes leurs formes (trafic de drogues, d'armes et de migrants, criminalité financière et blanchiment de capitaux, contrefaçon, les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication, etc.) menacent nos sociétés, ce qui constitue des défis majeurs pour les services de sécurité.

Pour combattre ces fléaux, la Police nationale a mis en synergie l'ensemble de ses composantes opérationnelles qui ont fait preuve d'une grande détermination et d'un professionnalisme avéré.

Dans la lutte contre la drogue, **la Direction de l'Office central de Répression du Trafic illicite de Stupéfiants (D.OCRTIS)** a joué un rôle d'avant-garde en développant diverses techniques et stratégies pour surveiller les lieux à risque, traquer les dealers et autres trafiquants de tout acabit, afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'offre et de la demande de drogue.

L'OCRTIS a réussi une meilleure occupation du terrain en renforçant sa présence à l'intérieur du pays, notamment aux frontières, à Mboro, « KeurMassar », Mont Rolland où la saisie s'est soldée par l'arrestation d'un des principaux animateurs du trafic international de chanvre indien via le Corridor malien, le nommé Mamadou SIDIBÉ, cité également plusieurs fois, lors des précédentes opérations de démantèlement de réseau de trafic de cannabis à Dakar. Ces actions soutenues ont conduit à l'arrestation de cent soixantetrois (163) personnes, et à la saisie d'une (01) tonne deux cent quarantedeux virgule cinq cent soixante deux (1242,562) kilogrammes de chanvre Indien - quatre cent cinquantetrois et un (453,1) grammes de résine de cannabis (Haschich) - neuf cent trente trois virgule six (933,6) grammes de Cocaïne - cent dixneuf (119) képas d'héroïne - quinze (15) comprimés Benzodiazépines - près d'une (01) tonne de khat séché.

Ce service a, par ailleurs, poursuivi ses missions dans le cadre de la coopération internationale en participant à la formation dispensée par la Police française à plusieurs de ses éléments en GTPI, filature, techniques d'enquêtes et de surveillance. En plus, les agents ont bénéficié de stages et de séminaires de formation à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, dans le domaine des drogues et de leurs circuits d'écoulement, ce qui a permis à l'Office d'être mieux outillé pour une meilleure efficacité dans la croisade de lutte contre les réseaux de trafic de drogue.

La Direction de la Police Judiciaire s'est également impliquée dans la lutte contre la drogue et la Division des Investigations criminelles a investi tous les milieux criminogènes pour réussir à interpeller et conduire au Parquet, pour détention, trafic et usage de drogues onze (11) personnes dont dix (10) pour chanvre indien et une (01) pour héroïne, avec une saisie de trois kilogrammes deux cent vingt cinq grammes , deux cent soixantetreize (273) cornets, deux (02) joints et douze (12) képas.

▪ Au cours de cette année écoulée, nos services spécialisés d'investigation que sont **la Division des Investigations criminelles (DIC) de la DPJ, et la Sûreté Urbaine (SU) du Commissariat central de Dakar** se sont particulièrement distinguées par le

démantèlement de nombreux réseaux de criminels qui s'activent dans les vols aggravés, les escroqueries et abus de confiance, les fraudes, pirateries, contrefaçons, et les infractions reposant sur les technologies de l'information et de la communication.

Grâce à un professionnalisme incontestable et des méthodes d'investigations spécifiques, ils ont dénoué tous les subterfuges et équipements utilisés par les fraudeurs.

Sous ce registre, **la Brigade spéciale de Lutte contre la Cybercriminalité** logée au sein de la DIC a fini de convaincre de sa place de leader national dans les investigations contre ce phénomène qui menace le cyberspace. Elle s'est spécialisée dans la recherche, l'analyse et la conservation de preuves électroniques. Elle a interpellé cinq (05) personnes, pour escroquerie via internet ou infractions liées à la cybercriminalité.

Par ailleurs, **les services de la Direction de la Sécurité publique** ont eux aussi mené un combat sans relâche contre le trafic, la détention et l'usage de stupéfiants. Au cours de cette année, Ils ont procédé à l'interpellation de huit cent quarante huit (848) individus et opéré la saisie de : une (01) tonne cinquante sept kilogrammes virgule quatre cent soixante et onze grammes (1057,471 kg), dix mille quatre cent un (10 401) cornets, huit cent quarante cinq (845) joints, vingt (20) paquets, dix (10) plantes, douze (12) tubes, un (01) mégot de chanvre indien, soixante dix (70) képas et deux virgule cinquante (2,50) grammes d'héroïne, quatorze virgule cinq (14,5) grammes et deux (02) pierres de cocaïne, deux (02) boulettes de haschich, soixante cinq (65) comprimés de Barbituriques.

C- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

Dans l'exécution de sa mission globale de sécurisation des personnes et des biens, la Police nationale a mis un accent particulier au renforcement des capacités d'action de ses services, pour leur permettre d'être plus efficaces et, par conséquent, de satisfaire les besoins de nos populations, assurer un environnement propice à l'épanouissement de tous et au développement économique et social de notre pays.

C'est ainsi que nous soulignons que d'importants efforts ont été consentis pour l'équipement des services en mobiliers et matériels informatiques, et la dotation de moyens roulants pour l'année 2015 à travers des activités relatives à l'acquisition de matériels et équipements et des activités afférentes à la construction et à la réhabilitation de bâtiments administratifs de la Police nationale :

- Activités relatives à l'acquisition de matériels et équipements

- Le renforcement des parcs automobiles et motocyclettes par l'acquisition de moyens roulants a considérablement amélioré la mobilité et la capacité d'intervention de nos troupes.
- L'acquisition d'engins blindés, d'équipements et de matériels spécifiques au profit de l'Unité de Police déployée en République Centrafricaine, ainsi que le renouvellement des matériels et équipements des autres Unités déployées au Mali et au Darfour a permis à ces dernières de jouer pleinement leur rôle de sécurisation sur ces différents théâtres d'opération.

- La poursuite de l'équipement des services en mobiliers, en matériels de bureau, en matériels informatiques, l'acquisition de moyens anti-émeutes et de matériels de maintien de l'ordre.
- Le renouvellement et le renforcement de l'armement ;
- La création de nouveaux groupes opérationnels du GMI à Thiès, Dakar, Saint-Louis, Tambacounda, Kaolack et Ziguinchor ;
- L'équipement de l'Hôtel de Police de « Jaxaay » ;
- L'acquisition de médicaments et de matériels médicaux au profit du Centre Médico-social et des Postes de Santé de la Direction générale de la Police nationale.

- Activités relatives à la construction et à la réhabilitation de bâtiments administratifs de la Police nationale

Dans le cadre de la poursuite du maillage sécuritaire du territoire national, des constructions prioritaires sont programmées ou en cours d'exécution.

D- RENFORCEMENT DES EFFECTIFS ET AMÉLIORATION DE LA FORMATION

Pour atteindre les objectifs fixés dans son plan quinquennal de développement stratégique, la Police sénégalaise porte une attention particulière au renforcement des effectifs de tous les corps en vue de combler le gap profond accusé depuis des années, et de se rapprocher du ratio universel de couverture sécuritaire de un (01) Policier pour mille (1000) habitants.

Dans cette perspective, les recrutements ont été poursuivis et l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente (ENPFP) a ouvert ses portes depuis le 16 avril 2015, pour les élèves cadres et le 29 mai 2015, pour les élèves Agents de la 42^e promotion de la Police composée de vingtquatre (24) élèves Commissaires de Police, dix (10) élèves Officiers de Police, cent quatorze (114) élèves Sous-officiers de Police et sept cent (700) élèves Agents de Police. Soit un effectif total de huit cent quarantehuit (848) élèves.

Les élèves de la 41^e promotion au nombre de mille vingt-six (1026) ont bouclé leur formation au mois d'août 2015.

Dans le domaine de la formation continue, l'ENPFP a enregistré entre janvier et septembre 2015, dix sept (17) formations portant sur le recueil de renseignement, les droits de l'enfant, les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, la gestion des frontières, la sécurité portuaire, les enquêtes financières, la lutte contre les accidents nucléaires radiologiques, biologiques et chimiques, le dispositif de contrôle et de supervision du trafic téléphonique et de lutte contre la fraude, les techniques d'enquête et procédurales de Police judiciaire en matière de lutte anti-terroriste, l'action globale sur la cybercriminalité, la vérification, l'entretien et la maintenance du matériel dans le cadre de la lutte contre les risques Nucléaires Radiologiques, Biologiques et Chimique (NRBC) et sur l'analyse du renseignement et son exploitation, en particulier dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Par ailleurs, L'École nationale de Police et de la Formation permanente a eu à abriter cinq (05) conférences de la Police nationale au cours desquelles les thèmes ci-dessous ont été débattus :

- criminalité au Sénégal-stratégies de lutte par la Police ;
- l'ordre public et les libertés publiques ;
- les violences dans les manifestations sportives :problématiques et solutions ;
- cybercriminalité et cyber-sécurité : enjeux et défis pour les forces de sécurité ;
- contrôles aux frontières, synergie d'action.

IV- PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016

Dans les perspectives pour l'année 2016, il y a lieu de signaler la poursuite du maillage sécuritaire avec la construction de nouveaux services de police.

Il s'agit des projets de constructions ci-après :

- Etat-major de la Police nationale
- Ecole des Agents de Police de Fatick,
- Groupe Opérationnel du GMI à Saint-Louis,
- Groupe Opérationnel du GMI à Kaolack,
- Commissariat de COMICO à Thiaroye,
- Commissariat de Grand Yoff,
- Commissariat de Police de ZAC de Mbao,
- Unités de lutte contre les stupéfiants,
- Postes de contrôle frontaliers,
- Hôtels de Police grand standing,
- Hôtel de Police moyen standing.

Ce programme sera financé par le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

- Un programme de formation prenant en compte l'ensemble des besoins des personnels avec des formations pointues en Balistiques, Cybercriminalité, Gestion des scènes de crime, Management, mais aussi des séminaires et conférences pour les cadres de haut niveau sur des thèmes aussi variés que la criminalité transfrontalière, le terrorisme, la gestion des crises, etc.
- Le renforcement en matériels et équipements des services de Police va se poursuivre, de même que l'habillement des hommes.
- Dans le cadre de la sécurisation des frontières de notre pays, le projet MIEUX dénommé « Stratégie de Gestion des frontières » évalué à sept milliards trois cent quatrevingtonze millions deux cent quarantedeuxmille six cent quatorze (7 391 242 614) Francs CFA et financé par l'Union Européenne, a reçu en début 2014 un premier décaissement de deux milliards (2 000 000 000) de Francs CFA.

Ce projet devrait permettre la construction et l'équipement des secteurs et postes frontaliers au niveau des frontières Est du pays, mais aussi interconnecter les différents services frontaliers et assurer la formation des intervenants.

Par ailleurs, Il est envisagé l'adoption de plusieurs mesures afin de rendre les services de la DST plus opérationnels, dont :

- la mise en place à la DCE d'une base de données et des moyens techniques (recueil d'informations) et de géolocalisation ;
- modernisation de la Division avec un logiciel de gestion des autorisations de port et de détention d'armes ainsi que celles de transit de substances dangereuses ;
- la mise sur pied, au sein de la DAT, d'une brigade de contrôle des établissements de jeux qui sera chargée d'appliquer les lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre des missions de coordination avec les autres services de l'Etat, il est prévu, la mise en place de la plateforme de traitement des visas d'entrée au Sénégal.

Pour la poursuite du maillage sécuritaire, l'acquisition et la dotation des différents services de Police en matériels de transport vont se poursuivre.

La mise en œuvre d'applications informatiques pour moderniser le travail des services de police sera effectuée.

L'élargissement du programme de vidéosurveillance dans la banlieue de Dakar.



III. LA DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (D.G.A.T)

3.1. Missions et organisation de la DGAT

La Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) a été créée par le décret n° 2012-437 du 10 avril 2012 portant répartition des services de l'Etat en lieu et place de l'ancienne Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale (DAGAT).

Ses missions et son organisation sont définies par l'arrêté n° 003308 du 1^{er} mars 2013. Conformément à l'article premier de l'arrêté susvisé, la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT) est, sous réserve des compétences dévolues aux autres Directions générales, le cadre privilégié d'impulsion, d'animation et de coordination de toutes les actions de l'Administration territoriale de l'Etat au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

A cet égard, elle est chargée :

- de l'animation et de la gestion du réseau de commandement territorial et de sa participation à la coordination des actions de l'Etat dans les circonscriptions administratives ;
- de l'action et de l'organisation de la politique de modernisation de l'Administration territoriale ;
- de la gestion et du management des personnels de direction des circonscriptions administratives ;
- de la préparation et de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires relatifs aux libertés publiques et aux polices administratives ;
- du suivi des affaires politiques, de cultes et des coutumes ;
- du suivi des affaires générales et territoriales ;
- de la tutelle et du suivi du partenariat avec les organisations non gouvernementales(ONG).

Le Directeur général de l'Administration territoriale a autorité sur l'ensemble du personnel des directions et services de la Direction générale de l'Administration territoriale.

La Direction générale de l'Administration territoriale comprend :

- les services rattachés au Directeur général, qui sont :
 - le Secrétariat particulier ;
 - la Cellule d'animation et d'appui ;
 - le Bureau d'information, de la Documentation et des Relations publiques ;
 - le Bureau administratif et financier ;
 - le Bureau du courrier.
- la Direction des Libertés publiques (DLP) ;
- la Direction des Ressources humaines et matérielles (DRHM) ;
- la Direction des Affaires générales (DAG) ;

- la Direction du Partenariat avec les Organisations non gouvernementales (DPONG)

La Direction des Libertés publiques (DLP) est chargée des affaires relatives aux libertés publiques et aux polices administratives. Elle traite l'information politique, économique et sociale destinée aux autorités centrales sur la vie des circonscriptions administratives ainsi que l'état de l'opinion. Elle assure également le suivi des questions frontalières et participe à la formulation d'une mise en œuvre de la politique et des programmes de développement des zones frontalières.

Elle participe enfin à la défense des décisions prises par les services centraux du Ministère et les autorités territoriales dans le domaine des libertés publiques et des polices administratives.

La Direction des Libertés Publiques comprend :

- La Division des Libertés publiques et des Polices administratives (DLPA) ;
- La Division de l'Analyse et de la Prospective (DAP) ;
- La Division de l'Administration frontalière (DAF).

La Direction des Ressources humaines et matérielles (DRHM) est chargée de la gestion et du management des ressources humaines et des moyens matériels de la Direction générale de l'Administration territoriale, des gouvernances, préfetures et sous-préfetures. Elle participe à la conception des modules de formation initiale du personnel assurant les fonctions de chefs de circonscription administrative ainsi que des modules de formation permanente de tout le personnel de la Direction générale de l'Administration territoriale des gouvernances, préfetures et sous-préfetures.

La Direction des Ressources humaines et matérielles comprend :

- La Division des Ressources humaines (DRH) ;
- La Division du Cadre de Travail et de Vie (DCTV).

La Direction des Affaires générales (DAG) est chargée de l'animation et de la gestion du réseau des gouvernances, préfetures et sous-préfetures et la participation à la coordination des actions déconcentrées de l'Etat. Elle s'occupe également de l'animation et de l'organisation de la politique de modernisation de l'administration territoriale. Elle assure enfin le suivi des questions administratives et territoriales liées au fonctionnement des services déconcentrés, à la chefferie de village, à l'assistance aux communautés religieuses et au suivi des affaires coutumières.

La Direction des Affaires générales comprend :

- La Division de la Modernisation et de l'Action territoriale (DMAT) ;
- La Division des Affaires religieuses et coutumières (DARC) ;
- La Division des Affaires territoriales (DAT).

La Direction du Partenariat avec les Organisations non gouvernementales (DPONG) est le cadre privilégié d'organisation des relations entre l'Etat et les ONG. Elle instruit les demandes d'agrément et les programmes d'investissement des ONG et assure le suivi de

leur situation administrative et de leurs activités. A ce titre, elle est chargée d'étudier, de préparer et de mettre en œuvre toute mesure de nature à rationaliser l'intervention des Organisations non gouvernementales (ONG), en veillant au respect par ces dernières des textes régissant leur intervention au Sénégal et de préparer les cadres de concertation et de partenariat entre celles-ci et l'Etat.

La Direction du Partenariat avec les Organisations non gouvernementales comprend :

- La Division des Agréments, des Programmes d'Investissement et des Accords de siège (DAPI) ;
- La Division du Suivi et de l'Evaluation des Activités des ONG (DSEAO).

3.2. Evaluation du Plan d'action 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES						
N°	Intitulé du Projet	Objectifs poursuivis	Actions Envisagées	Partenaires/A cteursconcer.	Echéance	Niveau de réalisation
1	Projet de renforcement du Service public de l'Administration territoriale, ex (PACTAT)	Permettre aux autorités administratives de mieux exercer leurs missions et attributions de service public par l'amélioration du cadre de vie et de travail	-Suivre le programme de construction, de réhabilitation et d'équipement des gouvernances, préfectures et sous-préfecture, tout en mettant l'accent sur le renouvellement du parc automobile des autorités administratives pour 2014. -Proposer les structures prioritaires en matière de construction et d'équipement.	DAGE, D.CONS, DRHM et PTF D.CONS, DRHM	Triennal glissant conformément au CDSMT Fin Avril 2014	Acquisition matériels de transport de service et de fonction, d'équipements informatiques, du mobilier, matériel et équipements de bureau. Il été, ainsi, réceptionné : 150 splits, 200 frigos bars, 75 photocopieuses, 100bureaux ministres, 250 chaises secrétaires, 100 armoires basses, 350 fauteuils visiteurs ; 2 doubles cabines pick up toyota, 1 véhicule 4x4 Rexton, 1 bus. Les gouverneurs, préfets et sous-préfets ont transmis des propositions d'organigramme type des

						gouvernances, préfectures et sous-préfectures.
2	Harmonisation des uniformes et des attributs des forces de défense et de sécurité, des fonctionnaires de l'Etat et des Grandes écoles	Mieux identifier et distinguer les corps portant l'uniforme	Elaborer le projet de décret abrogeant et remplaçant celui 72-827 du 11 juillet 1972 fixant l'uniforme du personnel de commandement civil de l'Administration territoriale.	DRHM	fin février 2014	Le décret portant réglementation de l'habillement dans les forces de défenses, de sécurité, de l'Inspection générale d'Etat et de l'Administration a été pris le 27 février 2015 et enregistré sous le numéro 2015-252 Examen des annexes dudit décret le 28 octobre à l'Etat-major de la gendarmerie avant sa publication au journal officiel.
3	Projet de statut de la préfectorale	Professionaliser la fonction de Chef de circonscription administrative	-Tenir un atelier de partage du projet de décret avec les autorités administratives. -transmettre le projet de décret à la Primature	DGAT, DRHM	fin février 2014	Projet de loi déjà circularisé pour avis et observations. Le Comité technique de la Primature devra émettre son avis avant sa présentation à l'Assemblée nationale pour adoption Néanmoins, il a

						été demandé aux stagiaires de l'Ecole nationale d'Administration, en rapport avec la Direction des Libertés publiques, de réfléchir sur les projets de textes relatifs à la réforme de l'Administration territoriale et notamment les projets de décrets sus énumérés.
4	Amélioration qualitative des Ressources humaines du commandement civil de l'Administration territoriale.	Renforcer les capacités des autorités administratives pour leur permettre de mieux prendre en charge leurs missions	- Dérouler les modules de formation prévus pour l'année 2014.	DRHM et ENA DAGE, DRHM	Fin février Annuelle	<p>Ouverture des plis relatifs aux manifestations d'intérêt a eu lieu le mercredi 8 juillet 2015</p> <p>Le cabinet Africa Management Conseil a été sélectionné pour dérouler les sessions de formation en matière de sécurité, de rédaction administrative et de planification au mois de novembre 2015.</p> <p>Des séminaires portant sur le</p>

						<p>contrôle de légalité ont été organisés à l'endroit des autorités administratives, avec l'appui du Proddel, dans les zones centre et sud.</p> <p>un projet de convention de partenariat avec l'Ecole nationale d'Administration (ENA) a été élaboré en vue de la prise en charge de la formation continue des agents de l'Administration territoriale.</p>
--	--	--	--	--	--	--

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

N°	Intitulé du Projet	Objectifs poursuivis	Actions Envisagées	Partenaires/A cteursconcer.	Niveau de réalisation
1	Rationalisation des partis politiques	-Maitrise inflation partis politiques ; - élaboration logiciel partis politiques	-organisation d'un atelier de partage et de validation du Code des partis politiques ; -Poursuite des concertations et établissement d'un logiciel de gestion des partis politiques ; -Elaboration d'un Code des partis politiques.	DGAT	Tenue de l'atelier de validation de la partie législative ; Tenue de l'atelier de validation de la partie réglementaire

					; La réunion de partage avec les partis politiques n'a pas pu se tenir pour un problème de calendrier.
2	Gouvernance démocratique et paix	Amélioration de la gouvernance publique	-Exécution des projets soumis à l'Usaid	DGAT - USAID	Tenue de la réunion du comité de pilotage et poursuite de l'exécution des projets.
3	Gestion des frontières	-Démarcation entre le Sénégal et ses voisins et, densification des bornes -développement de la coopération transfrontalière	-Création Commissions mixtes avec la Guinée Conakry et la Guinée Bissau ; -Poursuite de la mobilisation financement activités de construction bornes frontières, en partenariat avec GIZ -Elaboration d'un projet de convention sur la délimitation, la démarcation et l'abornement de la frontière entre le Sénégal et la Gambie ; - Elaboration d'un projet de convention sur la délimitation, la démarcation et l'abornement de la frontière entre le Sénégal et la Guinée Conakry ; -organisation d'une mission de sensibilisation et de reconnaissance	Commission nationale de Gestion de la Frontière DGAT - GIZ	le cadre juridique en vue de la démarcation et la densification du bornage de la frontière entre le Sénégal et la Gambie a été élaboré à l'issue de la rencontre sur l'exploitation des données techniques.

			<p>frontière entre le Sénégal et la Gambie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la réunion de la Commission technique mixte paritaire pour l'élaboration d'un projet de Traité sur la délimitation, la démarcation et l'abornement de la frontière entre le Sénégal et la Gambie ; - Participation à la démarcation de la frontière entre le Sénégal et le Mali 		
4	Gestion des réfugiés	Contribution à une meilleure protection des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> -Enrôlement et délivrance des cartes d'identité de réfugiés ; -Amorce du processus d'intégration locale -Participation à la mission de sensibilisation des réfugiés mauritaniens ; 	<p>UNHCR</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le Comité national chargé de la gestion de la situation des Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées (CNRRPD) -DGAT 	Tenue de deux missions d'enrôlement dans la vallée du fleuve Sénégal.
5	Coopération internationale	Contribution au renforcement de la coopération internationale	<p>Mise en place du Comité technique pour la mise en œuvre du protocole d'Accord entre le Sénégal et le Burkina Faso ;</p> <p>-Validation des projets de protocole d'accord entre le Sénégal et le Maroc et entre le Sénégal et la Suisse</p>	DGAT - MAESE	<p>Une correspondance sera adressée aux autorités burkinabés pour fixer le lieu de cette rencontre ;</p> <p>Cette échéance est tributaire de la tenue des commissions mixtes entre le Sénégal et ces</p>

					pays.
DIRECTION DU PARTENARIAT AVEC LES ONG					
N°	Intitulé du Projet	Objectifs poursuivis	Actions Envisagées	Partenaires/A cteurs concer.	Niveau de réalisation
1	Vulgarisation des nouveaux textes du cadre réglementaire régissant les activités des ONG.	l'appropriation, par les ONG, des nouvelles orientations des pouvoirs publics en termes de partenariat pour le développement économique et social.	<p>Tenir des ateliers d'information et de mise à niveau en relation avec les acteurs institutionnels</p> <p>- Tenir des ateliers régionaux d'information et de mise à niveau des acteurs territoriaux.</p> <p>-Elaborer des plaquettes d'information et diffusion desdits documents d'information.</p> <p>-Animer des émissions télévisées ou radiodiffusées dans des chaînes locales.</p>	<p>-Ministère de l'intérieur, - Ministère des Finances, - Ministère des Affaires étrangères et autres ministères concernés par les interventions des ONG, les structures faitières des ONG, les élus locaux et les PTF).</p> <p>DPONG</p>	<p>- Tenue d'un atelier national de vulgarisation du nouveau cadre juridique régissant l'intervention des ONG au Sénégal.</p> <p>- les arrêtés portant respectivement canevas-type de présentation des programmes d'investissement et du protocole d'accord de siège ne sont pas encore signés.</p>
2	Déploiement de la plateforme « ONG Transparency »	Lancer officiellement la plateforme.	Rencontre de partage avec les techniciens de la DAF et ceux de	DAF, ADIE etc.	06 rencontres tenues ;

		Vulgariser la plateforme.	l'ADIE.		portail en phase de finalisation
3	Mise en place d'un cadre de dialogue entre les différentes parties prenantes.	sanctionner positivement les ONG qui se sont bien illustrées en termes de réponses apportées aux besoins des populations.	Organiser des réunions trimestrielles de concertation entre les acteurs étatiques et les ONG Organiser la réunion annuelle du Conseil stratégique du Partenariat Organiser le prix d'excellence « ONG Awards » afin de sanctionner positivement la ou les ONG qui se sont bien illustrées en terme de réponse apportée aux besoins des populations.	DPONG les acteurs étatiques et les ONG.	Non encore réalisé.
4	Mise en place d'outils standardisés de suivi-évaluation.		-Elaborer des manuels de procédure pour le suivi et l'évaluation. -Institutionnaliser, par décret, le fonds d'intervention pour le suivi et l'évaluation des ONG.	DPONG ONG	Non encore réalisé.
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES					
N°	Intitulé du Projet	Objectifs	Actions Envisagées	Partenaires/A	Niveau de

		<i>poursuivis</i>		<i>cteurs concer.</i>	<i>réalisation</i>
1	Base de données des Elus locaux.	Mise à jour de la base de données.	Intégrer les changements intervenus suite aux élections locales du 29 juin 2014.	Chef DMAT Préfets, Sous-préfets.	En cours
2	Atelier de réflexion sur le système d'information territoriale.	Réfléchir sur la mise en œuvre de cette attribution conférée à la DAG par l'article 13 de l'Arrêté n° 3308 MINT/DGAT du 1er mars 2013.	Appel à contributions Note conceptuelle Réunion de partage ; saisine de l'ADIE.	Chef DMAT Toutes directions DGAT Autorités administratives territoriales ADIE.	Note conceptuelle élaborée.
3	Répertoire des villages du Sénégal	Consolidation et mise à jour des villages officiels répertoriés ; Mettre en place un logiciel de mise à jour.	Saisine des gouverneurs de région	Chef DVAT Gouverneurs DAF	Mise en place du logiciel en cours.
4	Poursuite de la régularisation de la situation administrative des Chefs de village	Faire le point sur les dossiers en instance depuis 2011, régulariser les dossiers complets, actualiser les autres avec les autorités administratives	Tri des dossiers par région, département et arrondissement	Chef DVAT Gouverneurs DAF	Les dossiers sont en cours de traitement.
5	Comité inter ministériel de l'administration territoriale (CIAT)	Finaliser le projet de décret modifiant le décret n°96-1121 du 27 décembre 1996 instituant le	Suivi de la circularisation du projet Tenue du CIAT	Chef DMAT Toutes directions DGAT.	En cours

		CIAT.			
6	Elaboration du contenu des conférences d'harmonisation	Permettre aux autorités administratives de disposer d'un schéma uniforme et faciliter la synthèse au niveau central	Prendre contact d'ici fin février avec la DCL ; Présenter une 1 ^{ère} note sur la question au 15 mars 2014 en faisant le point de l'expérience menée au niveau de la ZCO de LUXDEV (Matam, Louga et Saint-Louis)	Chef DMAT Gouverneurs Toutes directions DGAT	Non réalisé
7	Elaboration du rapport sur le contrôle de légalité	Evaluer et analyser le travail de contrôle dévolu aux représentants de l'Etat auprès des collectivités locales.	Saisine des Préfets et Sous-préfets s/c des Gouverneurs de région.	Chef DMAT Gouverneurs Préfets Sous-préfets.	Réalisé
8	Finalisation projets LOAT, Charte de la Déconcentration, création et fonctionnement villages et quartiers, statut de la préfectorale.	Mettre en adéquation les textes de la Déconcentration avec le Code général des Collectivités locales pour une évolution synchrone.	Suivi de la circularisation.	Chef DMAT Toutes directions DGAT.	En cours
9	Conférence territoriale	Regrouper en conférence annuelle le personnel du commandement territorial sous la présidence du	Initier une note de rappel à l'attention des autorités supérieures.	Chef DMAT Toutes directions DGAT.	en cours Date à retenir en fonction calendrier PR.

		Chef de l'Etat.			
10	Fichier national des Imams.	Mise à jour Mettre en place un logiciel de mise à jour.	Saisine des gouverneurs de région.	Chef DARC Gouverneurs DAF.	Mise en place du logiciel en cours.
11	Fichier national des Notabilités religieuses et coutumières.	Mise à jour Mettre en place un logiciel de mise à jour.	Saisine des gouverneurs de région.	Chef DARC Gouverneurs DAF.	Mise en place du logiciel en cours.
12	Atelier d'évaluation des manifestations religieuses.	Evaluer l'appui de l'Etat en direction des grandes manifestations religieuses.	Saisine des ministères et autres structures de l'Etat impliqués dans l'organisation ; Dresser un rapport ; Le partager avec les partenaires et acteurs.	Chef DARC CT Aff. Religieuses Directions concernées du MINTSP Ministères impliqués.	Non encore réalisé.

I) ACTIVITES HORS PLAN D'ACTION 2015

DPONG

N°	Intitulé du Projet	Objectifs poursuivis	Actions Envisagées	Partenaires/A cteurs concer.	Niveau de réalisation
1	Simplification des offres de service du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique	Simplification des offres de service du ministère jugées complexes.	Organisation d'ateliers	BOM Services du ministère	Les offres à simplifier identifiées Les mesures de simplification préconisées Les textes à modifier et les normes à élaborer

					identifiées
--	--	--	--	--	-------------

II) PERSPECTIVES 2016

Pour l'année 2016, la DGAT prévoit de finaliser les actions inscrites dans le plan d'action 2015 et qui, pour des raisons souvent indépendantes de notre volonté, n'ont pu se réaliser et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

On peut citer, entre autres :

- Mise en place de la cellule de communication de l'Administration territoriale ;
- Meilleur exercice des missions et attributions de service public des autorités administratives par l'amélioration de leur cadre de vie et de travail ;
- Renforcement des capacités des autorités administratives pour leur permettre de mieux prendre en charge leurs missions ;
- Elaboration des projets de décrets d'application dès l'adoption et la promulgation du projet de loi sur la préfectorale
- La Poursuite de la régularisation de la situation administrative des Chefs de village
- L'élaboration du contenu des conférences d'harmonisation
- La finalisation des projets LOAT, Charte de la Déconcentration, création et fonctionnement des villages et quartiers, statut de la préfectorale.
- La tenue de la Conférence territoriale
- La tenue du Comité interministériel de l'Administration territoriale (CIAT)
- L'organisation d'un atelier d'évaluation des manifestations religieuses
- La tenue d'un atelier de réflexion sur le système d'information territoriale
- la mise en œuvre d'un système d'information territoriale ;
- La signature des arrêtés portant canevas-types de présentation des programmes d'investissement et du protocole d'accord de siège ;
- La finalisation du déploiement de la plateforme « ONG Transparency » ;
- La tenue d'ateliers régionaux d'information et de mise à niveau des acteurs territoriaux ;
- Large vulgarisation du nouveau cadre juridique régissant l'intervention des ONG au Sénégal ;
- Mise en place d'un cadre de dialogue entre les différentes parties prenantes du Partenariat Etat/ONG;
- Mise en place d'outils standardisés de suivi-évaluation des activités des ONG;
- Poursuite du processus de simplification des procédures et allègement des formalités des offres de service du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- Finalisation du projet d'automatisation des offres de service de la Direction générale de l'Administration territoriale ;

- Suivi du programme de construction et d'équipement des gouvernances, préfectures et sous-préfectures (BCI) ;
- Elaboration de la charte des responsabilités des structures de la DGAT ;
- Finalisation de la convention de partenariat avec l'Ecole nationale d'Administration sur la formation continue du personnel du commandement territorial ;
- Renforcement des capacités des autorités administratives et des chefs de services déconcentrés en matière de monitoring des projets et programmes des ONG ;
- Elaboration du contenu des conférences régionales d'harmonisation ;
- Tenue de deux réunions du comité interministériel de l'administration territoriale ;
- Poursuite de la réflexion sur la rationalisation de l'espace politique ;
- Suivi du projet de mise à niveau des services de l'administration territoriale et de la Police nationale ;
- Suivi du projet de réforme des uniformes du personnel du commandement territorial ;
- Informatisation de la base des données sur les élus locaux issus des élections du 29 juin 2014.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ELECTIONS (DGE)

La Direction générale des élections est chargée de l'organisation des élections nationales et locales ainsi que des référendums. A ce titre, elle assure :

- l'établissement et la révision des listes électorales, en liaison avec la Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- la tenue des fichiers électoraux ;
- la conception, la confection, l'installation et la conservation des documents et archives électoraux ;
- l'appui aux services de sécurité en ce qui concerne le dispositif de sécurité applicable lors des opérations de vote ;
- la formation afférente au processus électoral des responsables administratifs, des autorités judiciaires et des élus,
- les campagnes de sensibilisation et d'information civique ;
- l'élaboration et la gestion des cartes électorales ;
- l'adaptation des outils informatiques aux besoins électoraux ;
- l'analyse des scrutins électoraux ;
- la diffusion de l'information technique relative aux élections, notamment celle qui concerne la mise en œuvre du processus électoral et les diverses statistiques ;
- l'appui aux autorités judiciaires dans l'exercice de leurs missions relevant du code électoral ;
- l'élaboration et l'exécution du budget des révisions ordinaires et exceptionnelles des listes électorales, des élections et référendums, en relation avec les directions générales, les directions et services concernés.

La DGE est structurée en deux (02) directions que sont :

- La Direction des Opérations électorales, et
- La Direction de la Formation et de la Communication

4.1. La Direction des Opérations électorales (DOE)

La DOE est chargée par les conditions définies par la loi :

- de la tenue du fichier des électeurs établis sur le territoire national, du fichier électoral spécial des sénégalais de l'extérieur et du fichier des militaires et paramilitaires ;
- de l'élaboration de la carte électorale ;
- de l'organisation matérielle et du suivi du processus électoral relevant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en relation avec les autres services compétents de l'Etat et les missions diplomatiques et consulaires du Sénégal ;

- de l'étude de toutes les mesures législatives, réglementaires et administratives de nature à garantir la qualité des scrutins ;
- de l'élaboration du calendrier général des opérations électorales et des études sur toutes les questions liées au processus électoral.

4.2. La Direction de la Formation et de la Communication (DFC)

La DFC est chargée :

- de l'élaboration et de l'exécution du plan de formation, notamment des autorités administratives déconcentrées, des chefs de missions diplomatiques et consulaires, des élus et des agents de l'Etat, en matière électorale ;
- de la diffusion de toute information relative aux élections ;
- de la formation des membres de bureaux de vote et des membres des commissions de révision des listes électorales. En tant que de besoin, elle participe à la formation des autorités judiciaires chargées des élections ;
- de l'organisation de campagnes de sensibilisation des électeurs sur les techniques de vote.

I- ACTIVITES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A- La révision ordinaire des listes électorales

Cette révision annuelle, communément appelée révision ordinaire, s'est déroulée du 02 février au 31 juillet 2015. Elle a été exécutée sur toute l'étendue du territoire national par des commissions administratives instituées par les Préfets et les Sous-préfets.

1°) Formation et communication

Cette révision a été précédée par une **formation** des autorités administratives ainsi que des présidents des commissions administratives chargées d'en exécuter les opérations.

La formation assurée par la Direction de la Formation et de la Communication(DFC) s'est déroulée du 28 au 31 janvier 2015 au niveau des quatorze (14) régions du pays. Un manuel de formation comportant l'ensemble des instructions sur la procédure de révision avait été élaboré à cet effet.

La révision a aussi été accompagnée par une **campagne de communication** visant à informer les populations et à les sensibiliser sur la nécessité de fréquenter les commissions administratives en vue de s'inscrire, de demander la modification de leur adresse électorale ou de leur carte d'électeur, de changer leur statut ou encore de demander la radiation d'un électeur.

En sus des communiqués, des spots, des capsules et des sketches ont été réalisés et diffusés, tandis qu'un journal télévisé « rappé » (édition spéciale sur la révision des listes électorales) a été conçu à l'attention de la cible jeune de la population.

2°) Organisation matérielle de la révision

Le matériel, les carnets et documents nécessaires au bon fonctionnement desdites commissions ont été conditionnés et acheminés sur l'ensemble du territoire et mis à la disposition des Préfets et Sous-préfets par la Direction des Opérations électorales (DOE).

Chaque commission était compétente pour l'exécution des opérations suivantes, dans le fichier des électeurs établis sur le territoire national et dans celui des militaires et paramilitaires :

- inscriptions ;
- modifications d'adresse ou demande de délivrance de duplicata ;
- changements de statut ;
- radiations.

Pendant le déroulement des opérations et immédiatement après la clôture, des missions ont procédé à la remontée des carnets instruits au niveau des commissions administratives aux fins de leur traitement par la D.A.F pour l'établissement des nouvelles listes électorales.

3°) Publication des mouvements issus de la révision annuelle des listes électorales 2015

Du 1^{er} au 20 octobre 2015, les listes des mouvements accompagnés des listes des rejets ainsi que des motifs ont été publiées au niveau des préfectures, sous-préfectures, mairies et hôtels de département.

Une campagne de communication a été menée pour accompagner cette publication des listes provisoires et inciter les citoyens à les consulter et, au besoin, à saisir la justice, si d'aventure leurs demandes n'étaient pas satisfaites.

La période du contentieux s'étendait du 2 au 21 octobre 2015.

B - Séminaire sur le contentieux des élections locales du 29 juin 2015

Du 17 au 19 septembre 2015, s'est tenu, sous l'égide de la Direction générale des Elections, un séminaire sur le contentieux des élections locales du 29 juin 2014.

L'objectif général poursuivi par ce séminaire était de favoriser une compréhension commune des décisions des Cours d'Appel et de la Cour suprême en vue de

proposer une meilleure écriture du Code électoral et de formuler des recommandations tendant à renforcer certaines dispositions du Code général des Collectivités locales.

Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- ✓ partager le contenu des différentes décisions rendues par les Cours d'Appel selon les phases du processus (pré et post électorales) ;
- ✓ partager le contenu des différentes décisions rendues par la Cour suprême par thème ;
- ✓ analyser les dispositions sources de controverses dans le code électoral ;
- ✓ proposer une meilleure réécriture des dispositions concernées, le cas échéant ;
- ✓ formuler des recommandations en vue de compléter certaines dispositions du Code général des Collectivités locales ;
- ✓ renforcer les capacités des Agents de la DGE dans la formulation des avis sur les mémoires en réponse et dans l'interprétation des dispositions objet du contentieux électoral.

Ont pris part à ce séminaire près de cinquante (50) participants provenant de certains départements ministériels (Justice, Bonne Gouvernance et Collectivités locales), du commandement territorial, des cours et tribunaux (Cour suprême, Cours d'Appel, tribunaux d'instance), des organes de supervision et de suivi du processus électoral (CENA, ONP, CNRA), des partis politiques, des associations d'élus locaux, des universités ainsi que de la société civile.

En prélude à la rencontre, une mission de recensement de tous les arrêts rendus par les cours et tribunaux dans le cadre des élections locales a été organisée et un rapport général sur l'organisation des dites élections élaboré.

C - Recensement du Matériel électoral

A l'issue des élections locales et dans la perspective de l'organisation matérielle des échéances électorales futures, en relation avec les Préfets et les Sous-préfets, un recensement général du matériel électoral réutilisable a été effectué sur l'ensemble du territoire du 27 mai au 10 juillet 2015.

II - PERSPECTIVES pour 2016

Au titre de l'année 2016, et dans la perspective des élections législatives de 2017, la Direction générale des Elections devra s'atteler à préparer une **révision exceptionnelle des listes électorales** tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Dans ce sens, il importera d'envisager une **campagne de formation** des autorités administratives et des présidents des commissions administratives de révision au Sénégal, tout comme une formation des personnels des missions diplomatiques et consulaires.

Parallèlement, il faudra mener une **campagne soutenue d'information et de sensibilisation** des citoyens, notamment de la frange jeune qui aura l'âge électoral (18 ans), en vue de les amener à s'inscrire sur les listes électorales.

Par ailleurs, il conviendrait d'envisager une **revue du Code électoral**, mais aussi d'initier les **concertations nécessaires** en vue de statuer sur les meilleures résolutions à adopter pour juguler les problèmes qui pourraient naître du fait que nombre de cartes d'électeur et d'identité nationale arriveront à expiration en 2016 ainsi que l'usage du bulletin unique

D'ailleurs, une commission à l'interne a entamé, au niveau de la **DGE**, des travaux sur le projet de modification et d'harmonisation de certains articles du Code électoral.

De plus, dans la perspective d'un scrutin référendaire, il importera de **former les membres des bureaux de vote** à l'intérieur du pays comme à l'étranger, sans oublier la **communication appropriée** en vue d'une participation massive et de qualité des électeurs au vote.

Afin de renforcer les capacités techniques des agents de la DGE et d'autres partenaires au processus électoral, il est prévu d'organiser une **formation des formateurs BRIDGE** en 2016 (il s'agit d'une formation ouvrant à une certification sur l'expertise électorale).

LA BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS (BNSP)

Elle est chargée sur toute l'étendue du territoire national :

- des secours et de la protection, tant contre les incendies que les périls ou accidents de toute nature menaçant la sécurité publique, la sauvegarde des biens publics et privés et la protection de l'environnement ;
- de l'exécution des mesures susceptibles d'assurer la protection des personnes, des installations, des ressources et des biens publics et privés, en temps de paix comme en temps de guerre ;
- de la coordination des opérations en cas de grand sinistre nécessitant soit l'engagement de moyens autres que ceux des sapeurs-pompiers, soit le déclenchement du plan ORSEC ;
- du suivi de la construction et l'équipement des casernes et d'infrastructures en rapport avec la Direction des constructions.

3.2. SITUATION DE REFERENCE DU SECTEUR

3.2.1. Contexte

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique, le Sénégal est un pays qui couvre environ deux cent mille (200.000) km² de superficie. Au dernier recensement, sa population avoisinait les quinze millions (15.000.000) d'habitants. Un peu plus de la moitié de cette population vit en zone rurale. Parmi les habitants qui résident en zone urbaine, près de quatre millions (4.000.000) vivent dans la seule ville de Dakar. Le taux de croissance de cette population est de 3% environ par an.

Dans un contexte d'industrialisation montante dont la quasi-totalité des installations reste concentrée à Dakar qui abrite l'un des ports les plus importants d'Afrique, d'urbanisation galopante mal maîtrisée et d'environnement fragile marqué par les effets du changement climatique, le pays fait face à une vulnérabilité élevée aux catastrophes de tout genre.

Celles-ci constituent une menace permanente pour les populations, l'économie, donc le développement et la stabilité du pays. Peuvent en témoigner les accidents survenus ces dernières années tels que l'explosion de la citerne d'ammoniac, le naufrage du « Joola », les incendies de marchés et surtout les inondations récurrentes devenues un fléau national.

Préoccupation réelle de l'ensemble des acteurs du développement et surtout de l'Etat, la Réduction des Risques de Catastrophes a toujours été un sacerdoce pour le gouvernement qui a pris plusieurs actes d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire dans ce secteur, notamment à l'endroit du mécanisme opérationnel de lutte contre les périls de toute nature : les Sapeurs-Pompiers. En effet, la structure des

Sapeurs-Pompiers a été marquée par de profondes mutations, pendant les cinquante dernières années.

3.2.2. Présentation de la structure

Créée en 1962, sous le nom de « Corps national des Sapeurs-Pompiers », avec moins de 200 éléments, la structure a d'abord été militarisée en 1964 avant d'être érigée, en 1982, en Groupement national des Sapeurs-Pompiers (GNSP) par décret n° 82-196 du 13 mars 1982, modifié par le décret n°2006-558 du 20 juin 2006.

Originellement dédiée à la prise en charge des besoins de secours et de protection en matière d'incendies, particulièrement de la capitale, la structure a, peu à peu, affiché l'ambition d'être l'un des principaux instruments de prévention des risques et de gestion des accidents et catastrophes au Sénégal.

Cependant, sa mise en œuvre effective se heurtait à la faiblesse de ses capacités du moment, notamment au plan humain et infrastructurel. En effet, elle était confrontée au défi de la taille de son effectif pour assurer un service et une présence effective à l'échelle du territoire national. En dépit des efforts déployés pour renforcer cet effectif (passé de moins de 200 agents en 1964 à 3.000 en 2011), deux (2) régions et vingt-deux (22) départements ne disposaient pas encore de caserne de Sapeurs-Pompiers.

En outre, la prise en charge des nouveaux besoins d'intervention nécessitant la mise en place d'équipes spécialisées (sauvetage en mer, pollution marine, transports de matières dangereuses, médecine de catastrophe, etc.) était hypothétique au regard des mesures et conditions à satisfaire à court et moyen terme.

Sur le plan matériel, la structure disposait d'équipements globalement limités et dont les besoins d'entretien étaient insuffisamment pris en charge du fait de la faiblesse des ressources financières disponibles.

C'est véritablement avec l'érection du Groupement en Brigade, avec de nouvelles ambitions, à la hauteur des menaces qui pèsent sur le pays et des innombrables défis à relever ainsi que la prise en compte de la question dans le plan Sénégal Emergent, exacerbée par les instructions de Monsieur le Président de la République relatives à l'implantation de casernes de pompiers, que la prise en charge de la RRC au niveau des Sapeurs-Pompiers s'est fait vraiment sentir. En effet, le décret n° 2012-1434 du 13 décembre 2012 érigeant le GNSP en BNSP, bâti autour d'une nouvelle vision de la politique de défense et de protection civile de l'Etat, en s'appuyant sur les aptitudes fondamentales que la BNSP doit détenir pour remplir ses missions avec célérité et

efficacité, élargit de façon considérable les prérogatives de cette structure charnière en matière de RRC.

Constituée aujourd’hui d’un effectif de 4000 gradés et sapeurs, la BNSP dans sa nouvelle restructuration, est chargée :

- ❖ de la prévention et de la prévision des risques pour la protection des personnes, des biens et des installations stratégiques ;
- ❖ des secours d’urgence et de la lutte contre les incendies, les périls et les accidents de toutes natures pouvant menacer la sécurité publique.

La doctrine de l’emploi de la BNSP, promise dans le cadre de la nouvelle réforme institutionnelle de cette structure marque une évolution fondamentale de la conceptualisation en matière de secours d’urgence et de réduction des risques de catastrophes au Sénégal.

Le passage du GNSP en BNSP traduit ainsi une réelle volonté d’améliorer les capacités de réponses nationales pour faire face, de façon plus efficace, à la montée des accidents et risques de catastrophe. C’est pourquoi, depuis cette date plusieurs actes et réformes majeures ont été posées ou sont en voie de l’être à travers des perspectives prometteuses.

ACTIONS ET REFORMES MAJEURES

En 2014, les hautes autorités s’étaient fixé quatre (04) objectifs prioritaires aux fins de renforcer la contribution permanente de la Brigade aux efforts de développement économique et social du Pays. Il s’agissait de :

- faire un effort sur la qualité des ressources humaines et la montée en puissance des effectifs ;
- développer les capacités des Groupements territoriaux et de réserve en mettant en adéquation les moyens opérationnels avec les risques (risques industriels, chimiques, etc.) ;
- compléter le maillage du territoire national en casernes de sapeurs-pompiers;
- assurer la médicalisation des secours pour appuyer les efforts de santé publique de l’Etat.

Chacune de ses priorités est réalisée, au moins partiellement. En effet :

En ce qui concerne les ressources humaines, l’Etat a autorisé en 2014 et 2015, les recrutements spéciaux de 200 agents par an en plus des autorisations de rengagement annuel de 225 sapeurs du contingent. En outre, en plus de la diversité de la formation faite en partie en liaison avec les partenaires internationaux, l’Ecole

nationale des Sapeurs Pompiers qui est en construction devrait être livrée en début 2016.

Quant au développement des capacités des groupements, il est certes loin d'être effectif, cependant, le Groupement des Unités spécialisées a vu ses capacités considérablement renforcées grâce à une série de formations de ses personnels effectuées avec le soutien des USA, de l'UE et de la France ainsi que l'augmentation de ses effectifs. La commande d'engins polyvalents capables d'intervenir, notamment en zone rurale, au profit des groupements territoriaux vient compléter ces réalisations. La finalisation du projet d'équipement dont les démarches sont bien avancées, surtout avec les partenaires chinois, permettrait de faire d'énormes pas dans l'achèvement de cette capacitation des groupements.

Pour ce qui est du maillage du territoire en unités d'incendie, c'est le domaine où les avancées ont été les plus notoires. En effet, de décembre 2014 à nos jours, neuf (9) casernes ont été implantées. Il s'agit des casernes de Pété, Vélingara, Kaffrine, Khombole, Nioro, Kébémér, Médina Gounass, Kounkandé et Bignona. L'installation des casernes de Bakel et Koungueul devraient être effective avant la fin de l'année 2015.

Enfin, aucune solution n'est encore trouvée pour la construction du Centre de Santé des Sapeurs-Pompiers. Toutefois, le Groupement Santé Secours Médicaux est mis en place, et l'infirmier de la Caserne Malick Sy réhabilitée et rééquipée. L'arrivée prochaine de cinq médecins, en négociation avec les Forces armées dans le cadre du recrutement spécial, devrait signer le début de la médicalisation des secours.

La mission d'assurer la sécurité civile des populations, des institutions et des installations stratégiques, assignée à la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers, nécessite de gros investissements. Mais la montée en puissance traduisant la ferme volonté du Président de la République et de son gouvernement d'optimiser la politique de réduction des risques et d'atteindre les standards internationaux en matière de protection et de secours d'urgence, laisse augurer des perspectives heureuses pour cette structure.

PERSPECTIVES

3.2.3. Objectifs généraux

- Poursuivre le maillage du territoire national en casernes de sapeurs-pompiers afin que, en exécution des instructions présidentielle, d'ici à l'horizon 2017, il soit implanté des Casernes régionales, des Centres de Secours départementaux et des Postes de secours dans les zones à fort potentiel économique ou à forte

fréquentation. En effet, quinze (15) départements du Sénégal sont encore dépourvus de casernes de Sapeur-pompier.

- Renforcer la sécurité collective en intégrant la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans un ensemble sous régional et régional cohérent face au caractère transfrontalier des risques comme les catastrophes naturelles et les pandémies. Cela passe par l'intégration des formations Sapeurs-Pompiers. Dans ce sens, la construction en cours de l'Ecole nationale des Sapeurs-Pompiers pourrait constituer ce creuset en accueillant des stagiaires internationaux.
- Enrichir notre expérience internationale en participant aux opérations extérieures de l'Etat comme cela a déjà été le cas au Koweït, en Guinée Bissau et au Cap-Vert. Ces opérations avaient connu un franc-succès.
- Diversifier les sources de financement pour réduire l'incidence sur les finances publiques, notamment par la participation des Entreprises industrielles, surtout celles génératrices de risques, de participer aux efforts de montée en puissance de la BNSP.

3.2.4. Objectifs spécifiques

Pour atteindre les objectifs généraux, il est nécessaire de :

- continuer à faire un effort sur la qualité des ressources humaines et le renforcement des effectifs. Il s'agit de renforcer les capacités des ressources humaines de la Brigade par la maîtrise du recrutement, (l'objectif est d'atteindre un effectif de 7000 gradés et sapeurs à l'horizon 2017), et le développement de partenariat avec les écoles militaires et établissements d'enseignements supérieurs avec l'ouverture de l'école nationale des Sapeurs-Pompiers;
- finaliser le projet de renforcement des capacités d'intervention de la BNSP par l'acquisition d'équipements et de matériels entamé notamment avec la Chine. Au-delà de leur sécurité, il y va de la préservation des ressources très limitées dont elles disposent ;
- compléter le maillage du territoire national en casernes de sapeurs-pompiers, s'inscrivant dans la nouvelle architecture des collectivités locales créées par l'Acte 3 de la décentralisation qui vise à restituer aux collectivités locales toutes leurs capacités opérationnelles parmi lesquelles la protection civile tient une place de choix ;
- finaliser la médicalisation des secours pour appuyer les efforts de santé publique de l'Etat. La construction et l'équipement du Centre médical de la Brigade et l'accélération du processus de mise à disposition de médecins par les Forces armées permettront de mieux assurer les secours à victimes notamment lors des accidents de la circulation et contribuer au renforcement de la santé publique par

la prise en charge médicale des populations dans les infirmeries (Poste de Santé) de la Brigade.

L'AGENCE D'ASSISTANCE A LA SECURITE DE PROXIMITE (A.S.P)

Deux ans après sa création, l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité continue de dérouler son programme d'activités, conformément au mandat qui lui a été attribué.

Ainsi, huit mille cinq cents Assistants à la Sécurité de Proximité sont recrutés, formés et déployés auprès des services utilisateurs au rang desquels figurent la Police, la Gendarmerie, les Administrations publiques, les Collectivités Locales, etc.

A l'image de l'année 2014, cette année est marquée par des tensions budgétaires qui n'ont pas permis de dérouler les activités de terrain telles que la réalisation des Contrats Locaux de Sécurité (CLS) et la mise en place des Comités Départementaux de Prévention et de Lutte contre la Délinquance.

Néanmoins, il a été procédé à la stabilisation des effectifs, au renforcement des capacités d'un bon nombre d'Assistants à la Sécurité de Proximité (ASP), à l'expérimentation d'un dispositif local de sécurité de proximité à Dakar, au parachèvement du maillage du territoire national avec la mise en place des Unités départementales de Supervision et à l'élargissement du partenariat avec des Institutions bilatérales et multilatérales.

Concernant les perspectives, il s'agira de travailler dans le sens de la mobilisation de ressources additionnelles permettant de dérouler le processus de l'élaboration et de la mise en place des instruments et dispositifs territoriaux de la Gouvernance sécuritaire de Proximité.

A ce propos, deux actions majeures méritent d'être soulignées et concernent le suivi du 'Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Gouvernance Sécuritaire de Proximité »- PRAGOS, en étude auprès de la Direction Générale du Plan, en vue de son inscription au Programme Triennal d'Investissement Public et l'élaboration du Plan Stratégique dans le but de doter l'Agence d'un Contrat de Performance en rapport avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

1. PRESENTATION DE L'AGENCE

1.1. Missions

L'Agence nationale d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) a été créée par Décret 2013-1063 du 05 août 2013 qui lui confère les missions ci-après :

- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan national de Prévention et de Lutte contre la Délinquance, en rapport avec des institutions comme la Police et la Gendarmerie ;
- participer à la mise en place de contrats locaux de sécurité, en relation avec les Comités départementaux de Prévention et de Lutte contre la Délinquance ;
- préparer et promouvoir des études et réflexions relatives au développement des acteurs de la police de proximité dans les domaines comme la prévention ;
- assurer le recrutement, la formation et la mise à disposition d'Assistants de Sécurité de Proximité.

1.2. Organisation

L'Agence s'est dotée de la structure organisationnelle suivante :

- une Direction générale
- un Secrétariat général
- quatre (4) Directions :
 - 🕒 Direction des ressources humaines (**DRH**) ;
 - 🕒 Direction des affaires Administratives et Financières (**DAF**)
 - 🕒 Direction des Opérations (**DOP**)
 - 🕒 Direction Coopération Planification et Suivi Evaluation (**DCPSE**)
- ❖ une Agence Comptable
- ❖ deux Cellules :
 - Cellule de passation des marchés
 - Cellule communication.

REALISATIONS

Les activités réalisées au cours de l'année 2015 se subdivisent en deux grandes rubriques à savoir : les activités administratives et financières, et les activités opérationnelles.

2.1. SUR LE PLAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2.1.1. Manuel de procédures

Le Manuel de procédures administratives et financières de l'Agence a été élaboré avec le concours d'un Consultant, Expert-comptable. Il a fait l'objet d'une validation interne et a été soumis au Conseil de Surveillance au cours de sa session du 29 Octobre 2015.

2.1.2. Gestion du personnel

- *Le recrutement*

Quarante-cinq (45) Chefs d'Unités départementales de Supervision ont été recrutés en vue d'assurer la coordination des activités des ASP sur le terrain et de servir d'interface aux services utilisateurs et courroie de transmission entre les Autorités administratives et la Direction générale de l'Agence.

Les Chefs d'Unité sont titulaires de diplômes universitaires de niveau Licence/Master ou Professionnels délivrés par l'Ecole supérieure d'Economie Appliquée (ESEA) de Dakar.

En plus de ces chefs d'UDS, le personnel suivant a été recruté :

- un (01) administrateur chargé de recherche, d'études et de formation
- un (01) assistant informatique en remplacement d'un démissionnaire
- deux assistantes au recouvrement et à la formation
- une secrétaire pour le Président du Conseil de Surveillance
- 06 chauffeurs
- 05 secrétaires
- 01 magasinier.
- 01 responsable du suivi budgétaire

Il convient de souligner que les Secrétaires et Chauffeurs recrutés sont d'anciens ASP en service au niveau de la Direction générale.

- *L'informatisation de la paie et de la gestion des ASP*

La paie du personnel se fait désormais grâce à un logiciel acquis par l'Agence et mis en place par un consultant.

Le suivi des ASP est également informatisé. En effet, un système d'information a été créé par la cellule informatique qui prend en compte les points suivants :

- l'enregistrement de tous les ASP
- la modification des informations relatives aux ASP
- la gestion des mouvements (démissions, radiations...)
- l'établissement de la liste mensuelle de paiement.

- *La protection sociale*

Les employés permanents et les Assistants à la Sécurité de Proximité bénéficient d'une protection sociale avec une prise en charge médicale.

Le personnel permanent est pris en charge par l'IPM Fadiou qui a contractualisé avec l'Agence tandis que les ASP le sont par la Mutuelle de santé créée à cet effet qui a signé des Conventions avec des structures sanitaires et pharmaceutiques tant au niveau de Dakar que dans les régions.

Des pharmacies ont aussi été agréées. La prise en charge se fait à hauteur de 80% en sus du ticket modérateur fixé à 20% pour les ASP.

- **Les mesures disciplinaires**

La commission de discipline a tenu cinq (5) sessions pour statuer sur des écarts de comportements d'ASP, notamment sur des cas d'indiscipline caractérisée et de déviance. Des sanctions, allant de l'avertissement à la radiation, ont été prises au terme de l'audition des concernés.

2.1.3. Exécution budgétaire

L'Agence a été dotée d'un budget de 4 Milliards de FCFA pour couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Cette allocation, qui se caractérise par son déficit, a fait l'objet de deux réaménagements approuvés et validés par le Conseil de Surveillance de manière à pouvoir faire face au paiement des pécules des ASP.

Toutefois, l'achat de fournitures et mobiliers de bureaux pour les Unités départementales de Supervision ainsi que l'acquisition de huit (8) véhicules pick up, soixante-douze (72) motos et des tonfas pour les ASP ont pu être réalisés dans le cadre du budget.

L'Agence a exécuté intégralement son budget à un trimestre de la fin de l'année. Elle devra par conséquent trouver des ressources complémentaires pour assurer les dépenses de fonctionnement, notamment le paiement des salaires du personnel et des pécules des ASP.

Les états financiers et les états mensuels de rapprochement bancaires sont régulièrement produits.

2.1.4. La passation de Marchés

Toutes les commandes acquises cette année ont été faites conformément aux procédures de passation des marchés publics : Il s'agit particulièrement des marchés des véhicules, des motos et du matériel bureautique et informatique.

2.2. SUR LE PLAN OPERATIONNEL

2.2.1. Réorganisation de la Direction des Opérations

La Direction des Opérations a connu une réorganisation au cours de l'année 2015. Cette réorganisation est marquée par la nomination :

- d'un nouveau Directeur des Opérations qui a pris fonction le 1^{er} Juillet 2015.
- d'un Coordonnateur des Opérations qui assiste le Directeur des Opérations dans ses missions ;

- de trois Chefs de Zone (Ouest/Sud, Nord/Est et Centre/Ouest) qui assurent la coordination et la supervision des Unités départementales de Supervision.
- de Chefs d'Unité départementale pour chacun des 45 départements du pays.

2.2.2. Encadrement, Suivi et supervision des ASP

Des activités de suivi et de supervision sont régulièrement menées partout dans les services où sont déployés les ASP. La région de Dakar est découpée actuellement en 9 secteurs de supervision. Des superviseurs sont nommés dans chaque secteur. Présentement, 45 superviseurs opèrent dans la région de Dakar, sous l'autorité d'un Chef Supérieur responsable devant le Chef de la Zone Ouest/Sud.

2.2.3. Le renforcement des capacités

- *La formation du personnel*

Le personnel de l'Agence comptable a participé au séminaire sur les « *Nouvelles réformes du SYSCOA* » organisé par le Cabinet BN CONSULTING.

- *La formation des Chefs d'unité de supervision*

Après leur prise de service et avant leur installation officielle par la Direction des Ressources Humaines, les Chefs d'Unité départementales de Supervision ont reçu une formation assurée par les cadres de l'agence et portant sur les modules ci-après :

- ↳ La Gouvernance sécuritaire de Proximité,
- ↳ L'Éthique, la Déontologie, la Discipline,
- ↳ Les rapports avec les Acteurs régaliens,
- ↳ Les relations avec les autorités administratives,
- ↳ Les actes de commandement (Contrôle, supervision, unité prévôtale),
- ↳ La Police nationale (Organisation et Fonctionnement, le commissariat de police, la main courante etc.),
- ↳ Le renseignement (la remontée de l'information).

Au terme de la formation, chaque Chef d'Unité a reçu sa lettre de mission qui lui sert de termes de référence.

- *La formation de formateurs aux instruments de lutte contre la corruption*

En collaboration avec la Rencontre africaine des Droits de l'Homme (RADHO) et sur le financement du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales de l'Ambassade du Canada, quatre-vingt-dix (90) Assistants à la Sécurité de Proximité de niveau universitaire ont subi une formation sur les instruments de lutte contre la corruption et la criminalité. Dispensée par l'Agence, la RADHO, l'OCRITIS et la Nouvelle Prévention Routière, la formation a porté sur les thèmes suivants :

- ✪ l'infraction,

- ✪ les instruments de lutte contre la corruption,
- ✪ les instruments de régulation routière,
- ✪ les instruments de lutte contre la drogue,
- ✪ les instruments de lutte contre la traite des personnes,
- ✪ l'éthique, la déontologie et la discipline,
- ✪ les droits humains,
- ✪ la Gouvernance sécuritaire de proximité.

Les bénéficiaires de la formation ont procédé à la démultiplication de la formation dans les départements de Pikine, Guédiawaye et Rufisque au profit de plus de cent (100) ASP et des membres de la société civile.

- *La formation des ASP en service dans les régions*

Sous la conduite du Directeur Général, des sessions de formation en faveur des ASP en service dans les régions ont été organisées du 25 juillet au 04 août 2015 dans quatre pôles. Dans chaque pôle, étaient regroupés les Chefs d'Unité et des ASP provenant des départements polarisés. Il s'agit de :

- *La zone centre* : composée des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine
- *La zone Sud-Est* qui a regroupé les régions de Tambacounda et Kédougou
- *La zone Sud-Ouest* avec les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda,
- *La zone Nord* qui a regroupé les régions de Louga, St Louis et Matam ainsi que la région de Thiès

Au total, environ deux cents (200) ASP et chefs d'unités ont été formés sur les thèmes ci-après :

- Gouvernance sécuritaire de proximité,
- Ethique, discipline et déontologie,
- Gestion du personnel,

En sus des modules de formation, des séances d'information ont été tenues concernant le programme de réinsertion « *Un ASP, Un Métier* » développé en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

2.2.4. Etudes et planification

- **Projet 'Quartiers sûrs'**

Un projet intitulé « Quartiers sûrs » est en expérimentation au quartier Sacré Cœur III VDN en vue de tester les outils d'intervention d'un dispositif local de sécurité de proximité. Lancé à la demande de l'association dudit quartier, ce programme est destiné à protéger les personnes et les biens. Des ASP y ont été déployés après que des conventions aient été signées entre la Direction générale et les représentants de l'association. Les résultats tirés de l'évaluation de cette expérience permettront de

procéder à sa démultiplication dans d'autres quartiers de la région de Dakar et à l'intérieur du pays.

- **Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Gouvernance sécuritaire de proximité- PRAGOS**

Un projet d'appui à la mise en œuvre de la gouvernance sécuritaire de proximité a été élaboré et soumis au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan en vue de son inscription au Programme Triennal d'Investissement Publics. Il a été instruit au niveau de la Direction Générale de la Planification qui a fait une contre évaluation ex ante.

Le projet est sur le point d'être finalisé a été présenté au cours de l'atelier que la DGP aorganisé au mois d'octobre 2015.

- **Plan Stratégique 2017- 2020**

Suite aux rappels du Conseil de surveillance, l'Agence a entamé le processus d'élaboration de son Plan Stratégique 2017-2020. Ce document est d'une importance capitale dans la mesure où il permet de définir les grandes orientations, de fixer des objectifs clairs et de déterminer des résultats précis ainsi que les ressources y afférant sur un horizon temporel de quatre ans. Il sert également de base pour l'élaboration d'un contrat de performance que l'Agence devra signer avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

C'est ainsi que les Termes de référence définissant la méthodologie de travail ont été élaborés et validés par la Direction générale. Cependant, l'atelier de diagnostic et de planification qui devait démarrer le processus n'a pu se tenir faute de ressources financières.

En attendant que les ressources nécessaires soient mobilisées pour poursuivre le processus, l'Agence travaille sur un projet à l'interne.

- **Etude de référence sur la délinquance au Sénégal**

Des termes de référence pour la réalisation d'une étude diagnostique de l'état de la délinquance au Sénégal et sa cartographie sont élaborés. Ils ont fait l'objet d'une requête de financement auprès de l'Organisation des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

- **Séminaire international**

En collaboration avec la coopération française à travers le projet PACT, il a été préparé la tenue d'un séminaire international sur le thème « *l'Etat et la Société*

Civile : Ensemble contre le radicalisme et les violences » les 17,18 et 19 mars 2015 à Dakar.

Cette rencontre, à laquelle devraient prendre part les pays de la sous-région et des sommités sur les questions sécuritaires, n'a pu se tenir pour des raisons qui ne relèvent pas de la volonté de l'Agence.

2.2.5. Plan de réinsertion des ASP

Un plan de formation bâti autour d'une plateforme Web d'aide à la réinsertion des ASP dénommée «*Un ASP, Un Métier* » a été mis en place. Il propose une offre de formation dans les domaines de la formation technique et professionnelle et de la préparation aux concours et examens administratifs.

Le site WEB permet aux ASP d'exprimer leurs besoins en formation en s'inscrivant directement en ligne. A ce jour, 5639 éléments se sont inscrits sur 72 métiers.

Ce programme sera mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Ce Ministère se charge de l'élaboration du plan de formation et de la réalisation des sessions de formation qui doivent être fondées sur le principe de l'alternance sur l'ensemble du territoire national.

2.2.6. La communication

- Revue l'AS de paix

Cette revue participe à une meilleure visibilité des actions de l'Agence. Le deuxième numéro, portant sur le thème «*Sécurité et Emploi : un tandem pour l'émergence* » a été publié au mois de mai 2015 de cette année.

En préparation, le troisième numéro va intégrer les contributions de la Gendarmerie, des Douanes et du Ministère de l'Environnement et du Développement durable ainsi que celle de la Police.

- Film documentaire sur l'Agence

L'agence est en train de réaliser un film institutionnel portant sur le concept, la mission, les objectifs et les activités de la Gouvernance sécuritaire de proximité.

- Site WEB du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Dans la perspective de faire figurer l'Agence dans le site du Ministère de tutelle, la cellule de communication et leresponsable informatique travaillent en synergie pour faire le nécessaire.

- « Ndogou » de presse

Un Ndogou de presse a été organisé au profit des responsables de presse dans le souci de mieux vulgariser le concept de gouvernance sécuritaire de proximité et le programme d'action de l'Agence.

La presse internationale et les radios associatives (de proximité) ont ainsi été associées aux différentes manifestations de l'ASP à Dakar comme dans les régions.

2.2.7. Coopération

Des contacts ont été noués avec des Institutions nationales et internationales dans le but d'élargir le réseau de partenariat de l'Agence. C'est ainsi que des séances de travail ont été tenues avec:

- l'Institut Panafricain Paix et Sécurité sous la présidence du Ministre d'Etat Cheikh Tidiane GADIO,
- la coopération Turque,
- l'Union Européenne.
- Nacrono- Organisme de lutte contre la drogue.

3. PERSPECTIVES 2016

Il s'agit de doter l'Agence d'un budget prenant en compte, non seulement les charges de fonctionnement, mais également la réalisation des activités de terrain pour permettre la poursuite de la déclinaison opérationnelle de la Gouvernance sécuritaire de proximité à travers la réalisation d'une étude référence sur la délinquance au Sénégal, la mise en place des Contrats locaux de Sécurité (CLS) et la mise en place des Comités départementaux de Prévention et de Lutte contre la Délinquance.

Ce travail appelle l'élaboration d'un Plan Stratégique duquel va découler un plan d'action qui serait à la base de l'établissement d'un contrat de performance adossé à des objectifs et résultats précis mais aussi à des ressources dont l'Agence aura besoin sur le court et moyen terme.

A ce titre, l'inscription et le financement du Projet d'Appui à la mise en œuvre de la Gouvernance Sécuritaire de Proximité (PRAGOS) au Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP), planifié sur une période de cinq ans, serait de nature à contribuer à la mobilisation de ressources additionnelles.

La finalisation et la mise en œuvre du plan de formation « Un ASP/Un métier » s'inscrit en bonne place dans les perspectives de même que l'élaboration d'un plan de formation en faveur du personnel visant à renforcer leurs capacités dans leur champ d'action.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- procéder à l'évaluation des conventions de partenariat avec les services utilisateurs d'ASP, notamment la Police, la Gendarmerie et les Collectivités locales.
- finaliser la fiche de notation des ASP afin de permettre leur évaluation objective par les services utilisateurs en vue de la sélection de ceux à retenir pour le renouvellement de l'engagement pour deux autres années ;
- créer une Cellule de recueil/analyse/acheminement du renseignement par les ASP en profitant du maillage exceptionnel du territoire national par l'ASP,
- poursuivre les négociations avec le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour la prise en charge des ASP dans les transports publics (DDD, AFTU),
- mettre en place un réseau des journalistes sur la sécurité de proximité et lancer le prix du meilleur journaliste sur la sécurité de proximité

LA DIRECTION DE L'AUTOMATISATION DES FICHIERS (DAF)

PRESENTATION DE LA DAF

La Direction de l'Automatisation des Fichiers est chargée de la gestion des **fichiers de population à but non policier** (cf. décret 77-1007 du 19/11/1977) au niveau d'un centre unique de traitement de l'information du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique. Elle assure également la formation et la gestion de son personnel spécialisé.

A ce titre, elle procède **aux études et aux développements des applications** relatives à tous les fichiers relevant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, en rapport avec les directions intéressées, en même temps que certains fichiers relevant des services.

Elle remplit les fonctions de **coordination** en matière d'automatisation et de télécommunication au sein du Ministère.

Elle centralise et traite les informations relatives à ces fichiers et diffuse les résultats nécessaires à la gestion et à la prise de décision nonobstant les attributions conférées à la Direction générale des Elections.

Elle a compétence pour toute acquisition de matériel et de logiciel informatique ainsi que télématique au Ministère de l'Intérieur.

Elle est organisée par l'arrêté n° 00553 du 6 février 2004 joint en annexe.

Pour mener à bien ses missions, la Direction de l'Automatisation des Fichiers dispose des moyens ci-après :

- un budget de fonctionnement et d'investissement ;
- des ressources humaines ;

- des ressources matérielles.

3.3. ACTIVITES COURANTES

3.3.1. CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

La DAF s'occupe de la confection de la CNI pour le compte de la Direction générale de la Police nationale (DGPN), avec la collaboration de trois sociétés prestataires de service (**Delarue, EastShore, Synapsys**) et à travers les opérations suivantes :

- Gestion du processus d'enrôlement des demandes de CNI avec un réseau de centres d'instructions (commissariats de police, brigades de gendarmerie, sous-préfectures et préfectures) reliés à son centre de production par un opérateur téléphonique.
- Gestion du Fichier de la CNI avec saisie des demandes, contrôle des données d'état civil et de la biométrie.
- Edition des cartes nationales d'identité et des différentes listes de contrôle, après la mise à jour des bases de données.

Il a été installé des points d'enrôlement de CNI à l'étranger dans tous les établissements consulaires ayant un centre d'enrôlement de passeports, pour faciliter à nos compatriotes établis à l'étranger l'obtention de la CNI qui a enregistré une forte demande depuis l'avènement du visa biométrique, 7 sites sont opérationnels sur 8 (Paris, Madrid, Milan, Casablanca, Abidjan, Libreville, Djeddah, il reste le Consulat de New York).

Statistiques sur les cartes nationales d'identité numérisées (de janvier à octobre 2015)		
Au niveau national		337 766
Au niveau consulaire	Abidjan	984
	Casablanca	138
	Djeddah	0
	Madrid	833
	Milan	1496
	Libreville	674
	Paris	6764

3.3.2. FICHER ELECTORAL

Dans le cadre de la gestion du fichier électoral, la DAF a participé à la préparation et à l'organisation de la révision ordinaire des listes électorales de 2015, qui a débuté le 02 février à travers les opérations suivantes :

- a) La mise à disposition des listes des lieux et bureaux de votes pour permettre aux électeurs de s'inscrire ou de modifier leurs adresses électorales, mais aussi de noter tout décès d'électeur intervenu.
A l'issue de cette révision, elle a mis à disposition les listes des mouvements enregistrés (inscription, modification, radiation) et géré les contentieux.
- b) L'édition des cartes d'électeur et des listes d'émargement du vote.
- c) L'appui en moyen de communication et de sensibilisation de la DGE à travers les moyens modernes des TIC (centre d'appel, et site web).

Statistiques sur les cartes d'électeurs à l'issue de la révision de 2015	
Nombre d'inscription	184 908
Changement de statut	669
Modification	98 514
Radiation	119
Rejet	16 83

3.4. AUTRES FICHIERS

En dehors de l'appui apporté à la Direction des Personnels de la Police nationale ainsi qu'à la police judiciaire, la DAF intervient dans la confection des documents ci-après.

3.4.1. CARTE D'IDENTITE D'ETRANGER (CIE)

La DAF s'occupe également de la confection de la CIE pour le compte de la DGPN en relation avec la Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage (DPETV).

Il est envisagé la mise en œuvre d'une nouvelle carte d'identité d'étranger numérisée. Les études sont en cours, en collaboration avec un partenaire technique, et devraient permettre de lancer une réforme importante du système de gestion des étrangers au Sénégal pour en rendre l'obtention dans des délais plus convenables.

3.4.2. CARTE D'IDENTITE DE REFUGIE

Après la signature d'une convention entre le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Haut-commissariat aux Réfugiés (HCR) et en collaboration avec l'Etat-major particulier du Président de la République, la DAF a participé à une série de campagne d'enrôlement des réfugiés installés sur le territoire sénégalais, plus particulièrement dans la vallée. Cette année, une opération s'est tenue dans la période du 25 mai au 17 juin 2015, dans la vallée du fleuve Sénégal.

Nombre de dossiers reçus en 2015 : 2322

3.4.3. PERMIS DE PORT OU DE DETENTION D'ARME A FEU

Pour le compte de la DGPN et en collaboration avec la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), une application informatique développée récemment permet de confectionner les permis de port ou de détention d'arme à feu après accord des autorités.

Il reste à engager la DGPN (DST) à s'occuper de la prise en compte des données pour alimenter les fichiers, ainsi que de l'édition des permis sur des supports numérisés et biométriques

3.4.4. CERTIFICAT D'IMMATRICULATION POUR PASSEPORT

En appui au projet de délivrance de passeports biométriques, la DAF, en rapport avec la DPETV, a procédé dans les Consulats du Sénégal à l'Etranger à l'établissement d'un certificat d'immatriculation avec l'octroi d'un numéro d'identification national (CNI) aux citoyens non détenteurs de CNI et demandeurs d'un passeport.

Il reste à renforcer, par un maillage plus important, les centres de production des passeports à l'étranger et sur le territoire national avec l'utilisation de valises mobiles pour l'enrôlement des demandeurs.

De plus, pour une meilleure cohérence des fichiers CNI et Passeports, il a été mis en œuvre le rapprochement progressif des fichiers CNI et passeports avec l'installation à la DAF de serveurs miroirs.

Nombre de certificat d'immatriculation délivré en 2015 :

3.4.5. DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE (DSP)

La DAF a développé pour la DSP un Logiciel de gestion de Fiches et Bulletins de Renseignement Quotidien (BRQ). Ce logiciel permet d'organiser et de sécuriser toutes les informations en provenance des commissariats. Une base de données centralisée sera mise en place et permettra d'obtenir en temps réel des statistiques fiables pour la DSP et la DGPN.

Il reste à le déployer avec l'accord de la DGPN.

3.4.6. DPTS (PROJET AFIS)

La DAF, dans le cadre du projet AFIS en collaboration avec un opérateur téléphonique et d'autres partenaires techniques, prévoit d'accompagner la Division de la Police Technique et Scientifique de la DPJ pour la décentralisation de la prise

d'empreintes des prévenues et leur identification. Une étude devra être menée pour déterminer le nombre de site à équiper, le dimensionnement du réseau utilisé et l'ensemble des équipements (*informatiques et télécom*) à déployer.

3.4.7. DGAT

En dehors de la DGPN, la DAF appuie l'informatisation de la DGAT avec la mise en œuvre du fichier des ONG, qui est en cours de test.

Commission nationale de protection des données à caractère personnel

La DAF en tant que service informatique de l'Etat responsable du système d'identification national collabore avec l'Agence informatique de l'Etat (ADIE) dans tous les projets d'envergure nationale impliquant les personnes physiques.

- nouveau Système de CNI à puce qui doit voir le jour et pourrait faire office aussi de carte d'électeur
- la mise en œuvre d'une nouvelle carte d'identité d'étranger numérisée.

LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS

4.3. MISSION

La Direction des Constructions est chargée :

- de la programmation et de l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments et édifices relevant de tous les services du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- de la coordination, de la planification générale et financière avec les directions générales, la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers et les autres directions et services, des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments et autres édifices ;
- de la conduite des procédures de marché de travaux, de fournitures de services et de prestations intellectuelles en matière de construction et de réhabilitation, en relation avec la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement, la Cellule de Passation des Marchés publics et la Commission des marchés publics du Ministère ;
- de toutes constructions neuves de bâtiments à usage de bureaux, casernes, logements et autres édifices.

La Direction des Constructions (DCONS) a en charge tous les besoins de construction et de réhabilitation des différents services du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

4.4. ACTIVITES

POLICE NATIONALE

DESIGNATION	LOCALITES	OBSERVATIONS
DGPN		
CONSTRUCTIONS NEUVES		
POSTES AVANCES		
Poste avancé de Mariste	Dakar/Hann	Construction en cours
Poste avancé de GohouMbathie	Saint Louis	AOO (ouverture des plis le 21 Sept 2015)
Poste avancé de Wawounde	Wawounde	Implantation effectuée
Poste avancé de Cas Cas	Cas Cas	Implantation effectuée
Poste avancé de Dialadian	Dialadian	Travaux en cours (niveau dalle couverture)
SERVICES REGIONAUX DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX (EX BMS)		
Secteur Frontalier de Kédougou	Saraya	Travaux en cours (élévation des murs)
BMS de Kédougou	Kédougou	Chantier en cours (travaux

		en finition)
BMS de Sédhiou	Sédhiou	Implantation effectuée
REHABILITATIONS		
Commissariat Thiès 1 ^{er} arrondissement	Thiès	AOO (ouverture des plis le 22 Oct. 2015)
commissariat Central de Thiès	Thiès	AOO (ouverture des plis le 22 Oct. 2015)
GMI Thiès Michel (centre de formation)	Thiès	AOO (ouverture des plis le 22 Oct. 2015)
Domicile DPAF (Abdou DIASSE)	Dakar	Travaux en finition
Domicile Lt Ben S DIEME (Abdou DIASSE Dakar)	Dakar	Travaux terminés
Domicile Commissaire SanouCoumba DIOUF (Abdou DIASSE)	Dakar	Travaux terminés
BIP (Abdou DIASSE Dakar)	Dakar	Travaux en finition
Commissariat Bel Air	Dakar	Travaux en finition
Commissariat Parcelles Assainies	Dakar	Travaux terminés
Ocrtis	Dakar	Travaux en finition
Commissariat Medina	Dakar	Travaux en cours
Infirmerie Camp SekouMballo	Dakar	Travaux terminés
Ecole Nationale de Police	Dakar	Travaux en cours
Commissariat Plateau	Dakar	Travaux terminés
Commissariat Grand Yoff	Dakar	Travaux terminés
Bureaux Commissaire Central de Dakar	Dakar	Travaux terminés
Travaux Commissariat Central de St -Louis	St -Louis	Travaux en cours
Commissariat Kebemer	Kebemer	Travaux en finition
Commissariat Bambey	Bambey	Travaux terminés
GMI de Kolda	Kolda	Travaux en cours
Commissariat Central et BMS de Kaolack	Kaolack	Travaux en cours
Commissariat de Richard TOLL (Peinture)	Richard TOLL	Travaux terminés
DPAF de Tanaff	Tanaf	Travaux terminés
DPAF de Bakel	Bakel	Travaux terminés
PERSPECTIVES		
III - HOTELS DE POLICES		
Hôtel de Police de Fatick	Fatick	
Hôtel de Police de Kédougou	Kedougou	

Hôtel de Police de Tamba	Tamba	
Hôtel de Police de Sédhiou	Sédhiou	
Hôtel de Police de Dakar	Dakar	
Direction de la Police judiciaire (DPJ)	Dakar	2015-2016

ADMINISTRATION TERRITORIALE

DESIGNATION	LOCALITES	OBSERVATIONS
CONSTRUCTION		
GOVERNANCES		
Fatick	Fatick	Travaux en cours
Kaolack	Kaolack	Travaux en cours
Matam (nouvelle gouvernance)		Travaux en finition
I - PREFECTURES		
Préfecture de Kédougou	Kédougou	Travaux en finition
Préfecture de Médina Yoro Foula	Médina Yoro Foula	Travaux en cours (gros œuvre logement terminé, enduit murs et sous plafond en cours, - une partie étage dallée)
Préfecture de Kanel	Kanel	Marché résilié
II - SOUS- PREFECTURES		
Sous-préfecture d'Ogo	Ogo	Travaux en cours (reste à faire carrelage, dallage sol RDC, menuiserie Alu, étanchéité, peinture)
Sous-préfecture de Kouthiaba wolof	Kouthiaba wolof	Travaux en cours (logement enduit intérieur et extérieur terminé - enduit bat Adm et mur de clôture commencé)
Sous-préfecture de Karantaba	Karantaba	Travaux en cours (logement niveau chaînage haut, bâtiment Adm, niveau fondation)
Sous-préfecture de Ndorma	Ndorma	Travaux en cours (enduit logt commencé, enduit bat Adm commencé, reste à commencer le mur de clôture)
Sous-préfecture de Sabadola	Sabadola	Travaux en cours (gros œuvre logement terminé, enduit murs et sous plafond commencé - une

		partie étage dallée)
Sous-préfecture de Katakél	Katakél	Marché résilié
REHABILITATION		
Domicile Gouverneur de Dakar	Dakar plateau	Travaux terminés
Domicile Gouverneur (AD) de Dakar	Cité Fayçal Cambéréne	Travaux en finition
Sous préfecture de Sakal	Sakal	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Gouvernance de Matam	Matam	Travaux terminés
Préfecture de Matam	Matam	Travaux en cours
Préfecture de Kaffrine	Kaffrine	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Sous préfecture de Kéniaba	Kéniaba	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Préfecture de Sédhiou	Sédhiou	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Préfecture de Tamba	Tamba	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Gouvernance et Préfecture de Dakar	Dakar	AOO (ouverture des plis le 22 oct. 2015)
Sous préfecture de Darou mousty	Darou mousty	Travaux terminés
Sous préfecture de Sagattagueth	Sagattagueth	Travaux terminés
Sous préfecture de Colobane	Colobane	Travaux en cours
Sous-préfecture de Ndande	Ndande	Travaux en cours
Sous-préfecture de Tendouck	Tendouck	Perspective 2016
Préfecture de Ziguinchor	Ziguinchor	Perspective 2016

BRIGADE NATIONALE DES SAPEURS POMPIERS

CASERNES SAPEURS POMPIERS		
CONSTRUCTION		
Caserne de Bakel	Bakel	Travaux en cours
Caserne de Khounguel	Khounguel	Travaux en finition
Ecole des Sapeurs Pompiers de Thiès	Thiès	Travaux en cours
REHABILITATION		
Casernes de Richard Toll		Travaux en terminés
Caserne de Kaffrine		Travaux terminés

Caserne de Ziguinchor		Travaux en cours (finition des blocs d'hygiène)
Caserne de Malicksy	Dakar	Travaux en cours
Caserne de Foundiougne	Dakar	Travaux en cours
Caserne de Mbour	Mbour	Travaux en cours
Caserne de Saly	Saly	Travaux en cours
Caserne E M de Thiés	Thiés	AOO du 5 Septembre - ouverture des plis le 21 Septembre
Caserne de Fatick	Fatick	Travaux en cours
Caserne de Sicap	Dakar	AOO ouverture des plis le 22 Oct. 2015
Salle de sport Etat Major Brigade sapeurs	Dakar	Travaux en cours
Caserne de Guédiawaye	Guédiawaye	Travaux en cours
Caserne de Rufisque	Rufisque	Travaux en cours

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Construction d'un Centre opérationnel de Gestion interministérielle de Crises et Catastrophes à Dakar (au Commissariat des Parcelles Assainies.) travaux en finition
--

OBJECTIFS VISES PAR LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS

- Rendre opérationnels toutes les unités et services du Ministère dans le cadre infrastructurel ;
- Renforcer la couverture opérationnelle des unités afin de compléter le maillage sur l'étendue du territoire national ;
- Créer et assurer un environnement, un cadre de vie et de travail apte à promouvoir un département Ministériel performant au service de l'Etat.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE L'EQUIPEMENT (DAGE)

11.1. Missions

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique a pour missions la gestion des ressources humaines, la préparation et l'exécution du budget ainsi que la tenue de la comptabilité des matières conformément à l'arrêté n°006033/MINT/DAGE du 16 août 2012.

La Direction de l'Administration générale et de l'Equipement est chargée :

- de la préparation des budgets d'investissement et de fonctionnement ;
- de la gestion des crédits et de la gestion des personnels placés sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, à l'exception des chefs de circonscriptions administratives et de leurs adjoints, des personnels des gouvernances ,préfectures et sous-préfectures ainsi que des agents de l'Etat relevant de statuts spéciaux ;
- de la comptabilité publique et des matériels ;
- de la recherche de moyens additionnels auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des collectivités locales, en vue notamment de la mise en œuvre des projets et programmes de construction, de réhabilitation et d'équipement du Cadre de Dépenses sectoriel à Moyen Terme ;
- de l'élaboration et la mise à jour du Cadre de Dépenses sectoriel à moyen terme avec la cellule de planification et de suivi –évaluation du CDSMT.

11.2. Bilan des Activités et Perspectives

- Suivi de l'exécution budgétaire ;
- Elaboration et mise en œuvre de projets d'investissement ;
- Formation en gestion des marchés ;
- Elaboration en relation avec la Cellule de planification du rapport de performance 2015;
- Finalisation de l'accord de financement pour l'équipement prioritaire de la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers avec Eximbank China;
- Suivi de l'exécution du document de programmation pluriannuel des dépenses publiques (DPPD);
- Recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers ;
- Organisation de colonie de vacances ;
- Réhabilitation et équipement du bâtiment abritant le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;

- Organisation événements religieux.

LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE (DPC)

3.5. Missions

La Direction de la Protection Civile est chargée de la prévention des risques de toute nature, ainsi que de la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre tous les sinistres et catastrophes.

A ce titre, elle procède à :

- l'élaboration des textes qui régissent le domaine de la protection civile ;
- la conception générale des plans de secours dont le plan ORSEC ;
- l'identification et la mobilisation de plans supplémentaires à engager en cas de catastrophe, pour un appui logistique aux équipes de secours ;
- l'étude de dossiers de lotissement des parcelles d'habitation, de construction ou de transformation des établissements recevant du public(ERP),des immeubles de grande hauteur(IGH),des immeubles d'habitation et établissements classés, en vue de s'assurer de leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- l'organisation des visites de prévention, lesuivi de l'application des prescriptions de sécurité des établissements visités ;
- la tenue et le suivi du fichier du personnel de la protection civile (personnel rayé du contrôle de la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers, volontaires de la Protection civile).

Au cours de l'année 2015, la Direction de Protection Civile a mené les activités suivantes, conformément aux attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

➤ **Célébration de la Journée mondiale de la Protection civile**

A l'instar des pays membres de l'Organisation internationale de Protection civile (OIPC), le Sénégal a célébré la Journée mondiale de la Protection civile qui coïncide avec le **1^{er} mars** de chaque année, date anniversaire de l'entrée en vigueur de la constitution de l'OIPC en tant qu'organisation intergouvernementale **le 1^{er} mars 1972** avec essentiellement deux objectifs :

- attirer l'attention du public sur l'importance de la Protection civile, et le sensibiliser aux mesures de préparation, de prévention et d'autoprotection face aux accidents et catastrophes;
- rendre hommage aux efforts, sacrifices et réalisations du personnel et à l'ensemble des services nationaux chargés de la lutte contre les catastrophes.

Le thème arrêté par l'Organisation internationale de la Protection civile cette année portait sur « *La Protection civile et la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement durable* » pour mettre en exergue l'importance de la prévention et la sensibilisation afin d'introduire une culture préventive, et d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance vitale de la protection civile et de la prévention, la sensibilisation sur les mesures en cas d'accidents ou de catastrophes et cela dans le cadre du développement durable.

A cet effet, la Direction de la Protection civile a organisé une manifestation officielle à Hann plage sous la présidence effective de Monsieur **Abdoulaye Daouda DIALLO**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, pour célébrer cette journée internationale hautement symbolique, mais surtout pour féliciter et encourager les autorités administratives et locales dans leur soutien permanent en matière de développement et de renforcement des capacités de la Protection civile visant à assurer une meilleure couverture des risques.

Dans ce cadre, des expositions ont été organisées à l'occasion de cette journée pour informer le grand public sur le domaine d'activité de la Protection civile, la sensibilisation sur les risques à travers des exercices de simulation et l'exécution des séances de démonstration par des éléments de la Brigade nationale des Sapeurs-pompier.

➤ **Campagne de sensibilisation sur les risques de noyades**

Les zones de baignade et de traversée par embarcation constituent des endroits à risques majeurs d'accidents. Chaque année, de nombreux cas de noyades sont enregistrés.

En vue de réduire les risques de noyade, la Direction de la Protection civile, en partenariat avec la Commune de Bargny, a organisé le **22 août 2015**, sur la plage de Ndiolmane, le lancement de la campagne de sensibilisation contre ce fléau sous la présidence effective de Monsieur **Abdoulaye Daouda DIALLO**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Cette journée de lancement de la campagne a permis au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique d'offrir un lot de matériel de secours et sauvetage à la Mairie de la Commune de Bargny composé de :

- 20 gilets rouges ;
- 20 gilets fluorescents ;
- 10 bouées de sauvetage ;
- 03 rouleaux de cordage pour balise ;
- 01 caisse de 1000 pièces flotteurs jaunes;

- 03 ballons flotteurs rouges ;
- 05 trousse médicales ;
- 10 lampes torches de sécurité ;
- 03 ballons ovales flottants
- 10 sifflets pour maitres-nageurs ;
- 06 filets de pêche 5x25 ;
- 01 panneau de sécurité installé sur la plage ;
- 02 miradors installés sur la plage ;

Cette campagne s'est poursuivie sur certaines plages très fréquentées de Dakar (Ngor, Yoff, BCEAO, MALIBU) pour sensibiliser davantage les baigneurs.

➤ **Formation sur la préparation à la réponse aux catastrophes au Ghana**

Cette activité qui s'est tenue à Accra (République de Ghana) du **10 au 28 Août 2015**, a été conjointement organisée par la CEDEAO, USAFRICOM, NADMO (organisme national ghanéen pour la gestion des catastrophes) ET KAIPTC (Centre international Koffi Annan pour le maintien de la paix).

Durant trois (03) semaines, soixante (60) sénégalais, en service aux ministères chargés de l'Intérieur, des Forces Armées, de la Santé et des Finances, ont, à l'instar de leurs homologues venus de la République du Togo, suivi une formation théorique et pratique sur notamment :

- un plan à mettre en œuvre en cas d'épidémie à virus Ebola et d'autres maladies ;
- des procédures opérationnelles et le cadre organisationnel du Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Crises et Catastrophes (COGIC) ;
- des plateformes informatiques de collecte et de gestion des données matérielles et immatérielles en matière de gestion des catastrophes.

La formation a été conclue par une présentation des travaux par chaque pays et par une cérémonie de remise de Certificat aux participants.

L'USAFRICOM a offert du matériel informatique à chaque délégation. D'ailleurs, un de ses responsables compte venir au Sénégal au courant de cette année, pour exprimer de vive voix, l'intention des Etats Unis d'Amérique d'appuyer la mise en place et l'équipement du COGIC.

3.6. Perspectives

Parmi les perspectives de la Direction de la Protection civile, peuvent être cités :

- le changement de statut de la Direction de la Protection civile ;
- la redynamisation de la Plateforme nationale de Réduction des Risques de catastrophes (RRC);
- la création du Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Crises (COGIC) ;

- la création de l'École nationale de Protection civile (E.N.P.C) ;
- la mise en œuvre du projet Volontaires de la Protection civile ;
- la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce (SAP) national multirisques ;
- la révision du décret portant adoption du Plan d'organisation des secours (ORSEC).

1. Le changement de statut de la Direction de la Protection civile

La revue du cadre institutionnel de la gestion des risques de catastrophes a ressorti deux (02) propositions majeures parmi lesquelles le changement de statut pour la création d'une Agence nationale de la Protection civile.

2. La Plateforme nationale pour la réduction des risques majeurs

La refonte du décret portant création de la plateforme nationale pour la réduction des risques majeurs au Sénégal. Cette réforme est aussi issue de la revue du cadre institutionnel de la gestion des risques de catastrophes. A cet effet, un projet de décret a été élaboré dans ce sens.

3. Le Centre opérationnel de Gestion interministérielle des Crises (COGIC) :

Le COGIC qui va abriter en même temps la future Agence nationale de Protection civile est en train d'être construit au quartier des Parcelles Assainies sur financement du budget d'investissement. Son équipement est assuré en partie par la Banque mondiale. Il sera doté de technologies de dernière génération, d'un Système d'informations géographiques, d'une base de données sur les différents risques au Sénégal et d'une salle ultramoderne de gestion des crises et catastrophes avec des moniteurs de vidéosurveillance des zones à risques majeurs de la capitale et des réseaux informatiques connectés aux systèmes spéciaux à travers le pays et le monde.

4. L'École nationale de protection civile (ENPC)

En coordination avec la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers (BNSP), les moyens des deux (02) structures seront mutualisés pour créer une école unique qui sera dotée des installations de dernière génération pour la formation des sapeurs-pompiers et des acteurs publics et privés et sociaux dans des corps de métiers de la protection civile. Cette école est en cours de construction à Thiès.

5. Le projet des Volontaires de la protection civile.

Il vise une cible de dix milles (10 .000) volontaires à former sur quatre (04) ans, dans tous les domaines de la protection. Ce projet devra être exécuté dans le cadre d'un partenariat tripartite (DPC -BNSP - Service civique national). Les volontaires formés seront mis sur le marché de l'emploi pour diverses utilisations. Le financement de ce projet est encore à rechercher. /-

COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE (CILD) :
« Coordonner Mieux et Plus »

Outre ses activités courantes, l'Inspection a eu à mener les actions suivantes :

- l'élaboration en début d'année des arrêtés portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule aéroportuaire, Anti Trafics et l'Unité mixte de Contrôle des Conteneurs (UMCC), dans le circuit administratif ;
- la participation en janvier à la 10^{ème} Réunion des Comités interministériels de Lutte contre la Drogue dans les Etats membres de la CEDEAO ;
- la participation à la réunion technique des experts, relative à l'élaboration du plan d'action de la CEDEAO 2015-2019 en juillet à Abuja ;
- la participation à l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la loi sur la fabrication, le conditionnement, la vente et l'usage de tabac en septembre au Ministère de la Santé et de l'Action sociale ;
- les opérations d'incinération des drogues saisies devenues mensuelles, en présence de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, effectuées les 08 août et 19 septembre aux Mamelles ;
- la participation à la revue mensuelle du programme de lutte contre le VIH et autres infections chez les consommateurs de drogues injectables ;
- la participation au séminaire d'évaluation et de partage d'expérience des Unités mixtes de Contrôle des Conteneurs (UMCC) de l'Afrique de l'Ouest.

LA CELLULE DE LUTTE ANTI-TERRORISTE

La Cellule de lutte anti-terroriste (CLAT) a été créée par le décret n° 2003-388 du 30 mai 2003, pour prendre en compte la forte propension prise par cette nouvelle menace transnationale qu'est le terrorisme.

4.5. MISSION

« Prévenir toute action terroriste susceptible d'être commise sur le territoire national ou à partir du territoire national, formuler des conseils et des recommandations en matière de politique de prévention et de lutte contre le terrorisme ».

A ce titre, elle est chargée à la fois de la prévention, de la lutte contre d'éventuelles attaques et dans ce cas, de la coordination des opérations. Il s'agit d'une lutte dont l'effort porte sur la collecte et l'analyse de renseignements ainsi que la réduction de la vulnérabilité d'objectifs stratégiques.

Elle est l'expression sans équivoque de la volonté du gouvernement du Sénégal de prendre une part active dans la lutte contre cette nouvelle forme de menace transnationale qu'est le terrorisme.

4.6. FONCTIONNEMENT

Trois axes constituent le plan d'action de la Cellule de Lutte Anti-Terroriste.

- **Renforcer la Surveillance** de mouvements, groupes, associations, organisations non gouvernementales, de personnes susceptibles de commettre ou d'être complices d'actes terroristes par :
 - le suivi des mouvements religieux et milices religieuses ;
 - l'œil attentif sur tout ce qui constitue un terreau pour le terrorisme ;
 - la surveillance des lieux de culte servant de cadres d'endoctrinement ;
 - la surveillance des mouvements des groupes terroristes des pays limitrophes vers le Sénégal (frontières terrestres, aériennes et maritimes) en liaison avec les autres services ;
 - les points de chute et contacts des flux maghrébins et asiatiques très remarquables ;
 - la sensibilisation des populations sur les méthodes de recrutement, d'endoctrinement et radicalisation des groupes terroristes.
- **Procéder à une évaluation de la situation sécuritaire** du pays et les vulnérabilités du système en rapport avec la menace, mais aussi des pays limitrophes, compte tenu de l'aspect transnational de la menace. L'action à entreprendre dans ce cadre en synergie avec les autres services de renseignement

et de sécurité est destinée à réduire la vulnérabilité d'objectifs stratégiques. Il s'agit d'étudier le dispositif de sécurité de certaines infrastructures et installations de base de même que les intérêts étrangers, en mettant l'accent sur les failles et insuffisances afin de proposer des correctifs.

- **Contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel adapté** aux mesures que requiert une telle action aussi bien au plan interne qu'externe, par l'élaboration de nouveaux textes législatifs et réglementaires, notamment dans les domaines des libertés et droits humains sans compromettre l'option démocratique du pays, la revue des mesures de police judiciaire et administrative, la lutte contre le financement du terrorisme et l'introduction de modules sur le terrorisme dans les programmes de formation (Armée, Police, Magistrature) tout en encourageant l'échange d'expérience et d'information par le moyen d'une coopération internationale soutenue.

Organisation

L'organisation et le fonctionnement de la Cellule sont définis par l'Arrêté n° 005457/MINT.CABdu 24 juillet 2004.

La structure composée de militaires, de policiers et de gendarmes est dirigée par un officier supérieur, chef de cellule ou coordonnateur, qui peut être assisté d'un expert américain en contre-terrorisme et comprend :

- **une Division Opérations** composée de (03) trois antennes chargées de la collecte des informations à travers le territoire ;
- **une Division Analyse** chargée de l'étude et de l'analyse des informations mais aussi des propositions d'orientation et de la prospective.
- **une Division Logistique** (non armée, faute de personnel).

4.7. PERSONNEL

Pour garder le caractère inter-service qui fait l'originalité de la CLAT, il est important que les corps qui la composent désignent tous des officiers pour entrer dans la composition de la structure (à savoir un Officier de la Police et un Officier de la Gendarmerie pour qui sont prévus des emplois en adéquation avec leurs grades).

Le déficit en personnel, notamment en Officier traitant a été considérablement réduit avec l'affectation en 2015 de personnel provenant de la Police, de la Gendarmerie et de l'Armée. La formation de ce personnel permet aujourd'hui de penser à la réalisation de l'objectif principal visé en 2015 qui consiste à l'ouverture de nouvelles

antennes, notamment au centre et au centre Ouest du pays pour parfaire progressivement le maillage du territoire.

PERSPECTIVES

- Poursuivre l’effort de la couverture du territoire national par l’ouverture d’une antenne à **Kaolack** prenant en compte les régions administratives de **Fatick, Kaolack et Ziguinchor**. Ceci procède du souci de parfaire le maillage territorial, d’une part, mais aussi et surtout de se prémunir de toute menace qui pourrait provenir de la sous-région où l’implantation possible de mouvements salafistes est de plus en plus évoquée, d’autre part.
- Poursuivre le renouvellement du parc vieillissant de la Cellule par la réalisation de véhicules adaptés aux missions ;
- Revoir à la hausse la dotation en carburant pour augmenter la fréquence et l’amplitude des déplacements des agents dans leurs zones de responsabilité ;
- Consacrer assez de fonds pour le recrutement et le paiement des sources ;
- Poursuivre l’équipement des structures en matériels spécifiques de renseignement ;
- Poursuivre l’équipement des structures en mobiliers et matériels de bureau ;
- Augmenter substantiellement le budget de fonctionnement de la Cellule de manière à couvrir toutes les charges inhérentes au fonctionnement d’un service de renseignement.

SERVICE DE LA FORMATION

« Apporter son concours au développement du potentiel du Ministère par une politique de formation ouverte, pratique et structurée »

Introduction

Le décret 2000-269 en date du 05 avril 2000 crée et rattache au Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, un Service de la Formation.

Le présent rapport tente d'en rappeler le contexte, les missions, l'organisation, le fonctionnement du Service et ses moyens logistiques et budgétaires.

4.8. EXPOSE SOMMAIRE DU SERVICE DE FORMATION

4.8.1. Le contexte

Les options affichées du gouvernement et son organisation mettent le Ministère de l'Intérieur au cœur du processus des changements à opérer.

Ainsi, en 2000 le Service de la Formation a connu une véritable mutation en prenant désormais en compte une autre préoccupation du département, concernant la formation permanente du personnel du Ministère.

C'est dans ce contexte que le décret 2000-269 en date du 05 avril 2000 a créé et rattaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, un Service de la Formation dont l'organisation a été fixée par arrêté n°08848 du 15 septembre 2000.

4.8.2. Les missions

Le Service de la Formation apporte son concours au développement du potentiel du personnel du Ministère par une politique de formation ouverte, pratique et structurée. Dans le même ordre d'idées, il participe à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des ressources humaines.

A ce titre, il est principalement chargé de la conception, de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des plans et programmes de formation du personnel du département. A chaque fois que de besoin, il développe un partenariat avec les autres directions et services du département.

Le Service de la Formation fait appel à des consultants des secteurs publics et privés nationaux et/ou étrangers pour l'exécution des séminaires de formation. A cet égard, les Ecoles nationales de Formation et les Universités du Sénégal jouent un rôle prépondérant. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également mises à contribution.

Les voyages d'échanges, de stages et de formation à l'étranger vont être organisés à l'intention des agents du département, notamment des cadres, à partir de 2016.

4.9. ORGANISATION

Sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Chef de Service est l'animateur principal d'une cellule polyvalente et légère. Il impulse, coordonne et organise les actions de formation, développe le partenariat interne et externe avec les structures et les partenaires.

En relation avec les Directeurs et chefs de Service, le Service de la Formation peut disposer, à chaque fois que de besoin, pour des actions ponctuelles, de toute autre compétence du Ministère de l'Intérieur.

ACTIVITES REALISEES POUR L'ANNEE 2015

Organisation de Séminaires de formation

Au courant de l'année 2015 le Service de la Formation, sous l'impulsion d'une équipe dynamique, jeune et compétente, s'est attelé à la mise en place de projets de renforcement des capacités des agents du département.

Ainsi, le Service de la Formation a organisé et financé avec le budget alloué :

- ❖ L'atelier de formation et Célébration de la journée de la femme, sur le thème « **Rôle des Femmes et modes de Prévention contre les méthodes d'Endoctrinement et d'Enrôlement dans les mouvements dits terroristes** », suivi d'une randonnée pédestre, du 07 au 08 mars 2015 à l'hôtel Royal Decameron Baobab.

Cet atelier a connu un grand succès et a vu la participation et l'accompagnement financier de deux partenaires, la Caisse des Dépôts et des Consignations et la Sonatel. Ledit atelier avait pour objectif de sensibiliser 50 femmes de tous les directions et services du département, les inviter à jouer pleinement leur rôle d'information et de veille sur les modes de prévention contre les mouvements terroristes, mais aussi et surtout les amener à cerner la problématique du terrorisme dans le monde en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier.

- ❖ L'atelier de formation sur la **passation des marchés publics pour les gestionnaires** du département sur le thème « **Les Procédures des Passations de marchés de Prestations Intellectuelles** » du 18 au 19 avril 2015 à l'hôtel Obama Beach. Cet atelier a enregistré 25 participants.

- ❖ Le séminaire de formation des chauffeurs des directions et services sur le thème « **Comportement et Déontologie du Chauffeur pour une conduite performante** » s’est tenu du 26 au 27 juillet 2015 à l’hôtel Decameron Baobab à Somone. Il a enregistré un effectif de 40 participants. Ce séminaire avait pour objectif de sensibiliser les chauffeurs sur le comportement et le code de conduite à tenir à l’égard de leur supérieur et de leurs collègues de service.

- ❖ L’atelier de formation des assistants et assistantes des directions et services du Ministère de l’intérieur et de la Sécurité publique sur le thème « **Le Management du secrétariat, l’accueil en anglais et les principes administratifs** » du 26 au 28 août 2015 à Somone Hôtel Royal Decameron Baobab. Cet atelier a enregistré le plus grand nombre avec un effectif de plus de 60 participants. Il avait pour but de renforcer les capacités, approfondir les connaissances et améliorer les aptitudes des assistants et assistantes sur les règles de fonctionnement de l’Administration en général et du Service public en particulier.

- ❖ Un atelier de formation pour les femmes du département est organisé le samedi **31 octobre 2015 de 9H00 à 17H00 à l’hôtel le Virage à Dakar**. Cet atelier de formation est axé sur le thème principal : « **La gestion organisationnelle du travail et du stress dans l’administration** ».

- ❖ Par ailleurs dans le cadre de la campagne mondiale de lutte contre le cancer du sein appelé **Octobre Rose**, un module de sensibilisation a été délivré sur le thème : « **Rôle primordial du dépistage précoce du cancer du sein et du col de l’utérus chez les femmes** ».

Financement des frais de formation pour le personnel

Le budget du Service de Formation pour l’année 2015 est de **27 534 000 FCFA**. **Ce budget a permis de réaliser les séminaires de formation et de payer les frais d’études des agents du département.**

Dans son programme de renforcement de capacité du personnel du Ministère, le Service de Formation, au courant de l’année académique 2014 – 2015, a pris en charge les frais de formation sollicité par des agents du département inscrits dans les institutions de formation (Confère tableau en annexe).

4.10. CONCLUSION

Le Service de la Formation, au-delà de sa mission de développement des capacités du personnel du département, mène à travers les sessions de formation, une politique de management des ressources humaines basée sur le renforcement de la

cohésion sociale des différents agents du département et organise à la fin de chaque séminaire résidentiel un match amical ou une randonnée pédestre et même des séances de luttes (Lamb). A l'unanimité, tous les groupes cibles du département, à savoir : les chauffeurs, les assistants(es), les gestionnaires et les cadres ont exprimé leurs sincères remerciements au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique qui leur donne l'opportunité de se former et de raffermir les liens de fraternité à travers les séminaires que le Service de Formation organise à leur intention. Au-delà des objectifs pédagogiques, il y a aussi le partage d'expérience, le récit d'anecdotes de certains agents sur le vécu durant leur carrière administrative

Le service de Formation intègre également la dimension genre en organisant des ateliers exclusivement réservés aux femmes du département.

Pour l'année 2016, grâce à l'augmentation du budget alloué au Service de Formation, il est prévu des voyages d'études et des colloques de courtes durées à l'extérieur du pays (Maroc, Tunisie, France) pour les agents du département.

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Le Service des Télécommunications a pour missions :

- la prise en charge de la gestion des Réseaux et systèmes de télécommunications du Ministère ;
- la maintenance et l'installation des appareils de télécommunication des différents services du Ministère ;
- la prise en charge au plan fonctionnel, l'entretien et la maintenance du standard du Ministère de l'Intérieur, des centraux téléphoniques (gouvernances, préfectures, sous-préfectures, etc.) et des autres standards des commissariats de police et unités de la police nationale ;
- l'entretien et la réparation des fax du Ministère, des gouvernances, préfectures, sous-préfectures et commissariats de police, etc. ;
- la gestion du parc téléphonique et autres liaisons spécialisées ;
- la représentation du Ministère de l'Intérieur dans les réunions interministérielles, instances nationales et internationales relatives au développement des Télécommunications, Technologies de l'Information et des communications.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des Télécommunications, rattaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, est composé d'un Officier spécialiste Chef de service, de 29 agents dont 11 opérateurs radiotélégraphistes répartis dans les différentes gouvernances, 04 exploitants radio pour le RACS, 04 exploitants standard, 10 techniciens.

Avec la création de nouvelles régions et le départ à la retraite d'un nombre important d'éléments, le besoin est exprimé **de recruter 20 opérateurs radioélectriques et 10 techniciens en télécommunications** pour couvrir normalement toutes les capitales régionales à raison de deux éléments par région et fournir les laboratoires radio et téléphonie en personnel.

PRINCIPALES REALISATIONS DE L'ANNEE 2015

Depuis quelques années, le service travaille sur un projet de réhabilitation des réseaux de télécommunications du département. En effet, ces réseaux composés d'équipements obsolètes dont les constructeurs ne fabriquent plus les pièces détachées nécessaires à la maintenance, sont en phase très avancée de modernisation.

C'est pourquoi, dans la recherche d'équipements répondant aux exigences du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, c'est-à-dire pouvant satisfaire les besoins du Commandement territorial, de la Sécurité publique, de la Police de l'Air et des Frontières, de la Surveillance du Territoire, du Groupement national des Sapeurs-Pompiers et des Laboratoires de maintenance, le choix qui est fait est de se moderniser et de s'adapter aux nouvelles technologies de l'Information et des télécommunications.

Ainsi, les options suivantes sont entrain d'être suivies :

- la mise en place d'une technologie d'avant-garde développée de type CDMA auprès de la société ZTE, une société chinoise qui, après la finalisation des accords entre les gouvernements chinois et sénégalais, a installé un projet pilote de système de télécommunications sécurisées dénommé GOTA « **GLOBAL OPEN TRUNKING ARCHITECTURAL** ». Il a été expérimenté lors de l'organisation de la conférence islamique. Il s'en est suivi, pour la première phase, l'installation de soixante BTS et quatorze répéteurs pour la couverture radiotéléphoniques de 21 grandes villes du pays. Aussi, pour sa deuxième phase, ce projet permettra la couverture des besoins en télécommunications sur l'ensemble du territoire national à l'exception de la région de Kédougou, la mise en place d'une vidéosurveillance sur les grandes artères de notre capitale et une possibilité d'écoute de réseaux.
- La mise en place d'une télémaintenance préventive des autocommutateurs et tous les autres moyens de communication du département par Internet Protocol (IP) ;
- La finalisation du déploiement des sites extérieurs des passeports ;
- La mise en place de l'outillage électronique d'intervention des équipes techniques ;
- Le remplacement des accès analogiques par des numériques, exigé par la SONATEL à cause des contraintes d'approvisionnement en pièces de rechange et la difficulté de maintenance due à l'obsolescence des liaisons louées analogiques ;
- La modernisation des moyens de réseaux de télécommunication actuels du département tels que le réseau blanc sur le cabinet du Ministre, les nouvelles gouvernances, les préfectures, les sous-préfectures, les nouvelles créations relevant de la Police nationale ;
- La finalisation des études d'évaluation devant relier ou permettre le maillage des sites du ministère en partenariat avec la SONATEL et l'ADIE ;
- La généralisation de l'outil informatique en transmission de données via Internet pour l'ensemble des services du département ;
- La gestion rigoureuse par télémaintenance des lignes du ministère en vue de la réduction de la facture téléphonique dans le cadre de l'optimisation et la rationalisation des dépenses de l'Etat ;

- Le fonctionnement évolutif du Réseau Administratif de Commandement et de Sécurité (RACS) qui relie le Ministère de l'Intérieur aux différentes Autorités de l'Administration territoriale (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets), du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, de la Direction de la Protection civile, de l'Administration pénitentiaire et de l'Interpol ;
 - La modernisation du Réseau de la Sécurité publique facilitant le maintien de l'ordre et l'exécution des lois et règlements de police générale, municipale et rurale ;
 - Le renouvellement des réseaux de communication des services chargés de la surveillance du territoire et de la police de l'air et des frontières, facilitant la protection de l'intégrité territoriale.
-

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016

Le projet de budget 2016 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique est arrêté à la somme de **76.375.396.360 francs CFA** contre **65.029.191.000 francs CFA** en 2015, soit une hausse de **11.346.205.360 francs CFA** en valeur absolue et de 17,4% en valeur relative. Cette hausse est due au transfert dans le budget du département des crédits destinés au paiement des passeports numérisés (4,5 milliards) et des demandes de mesures nouvelles accordées.

4.11. LE BUDGET GENERAL

Le budget général du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, comprend le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

15.1.1 Le Budget de fonctionnement

Le projet de budget de fonctionnement est fixé à cinquante-six milliards sept cent cinquante-quatre millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante (**56.754.396.360**)francs CFA contre quarante-quatre milliards sept cent soixante-treize millions cent quatre-vingt-onze mille (**44.773.191.000**)francs CFA en 2015, soit une hausse de onze milliards neuf cent quatre-vingt et un millions deux cent cinq mille trois cent soixante (**11.981.205.360**)francs CFA en valeur absolue et 26,7% en valeur relative.

Le projet de budget de fonctionnement est ainsi composé :

TITRE 2 : Dépenses de personnel

TITRE 3 : Dépenses de fonctionnement

TITRE 4 : Dépenses de transferts courants

3.6.2. Titre 2 : Dépenses de Personnel

Les dépenses de personnel, pour 2016, se chiffrent à trente-sept milliards cent soixante-quinze millions neuf cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante (**37.175.977.360**) F CFA contre trente-quatre milliards cinq cent vingt-trois millions cent seize mille (**34.523.116.000**) F CFA, soit une augmentation de deux milliards six cent cinquante-deux millions huit cent soixante et un mille trois cent soixante (**2.652.861.360**) F CFA en valeur absolue, représentant 7,6 % en valeur relative.

L'effectif du département connaîtra une baisse de 1078 agents, passant de 9 549 en 2015 à 8 471 agents en 2016. Cette baisse est due au départ à la retraite et aux affectations de personnels.

Cependant, des mesures nouvelles ont été accordées pour le recrutement de 1 592 agents afin de combler le déficit du personnel et les besoins exprimés par certains services. Le personnel demandé est réparti comme suit :

➤ **Brigadenationale des Sapeurs-pompiers (BNSP)**

- 06 Officiers
- 06 Sous-officiers
- 425 Sapeurs 1^{ère} classe

Agents : 437

➤ **Administration territoriale (Gouvernances, Préfectures et Sous-préfectures)**

- 69 Commis d'administrations
- 54 Secrétaires
- 74 Agents d'administrations
- 74 Chauffeurs
- 64 Agents de service
- 20 Agents administratifs

Agents : 355

➤ **Direction générale de la Police nationale (DGPN)**

- 20 Commissaires de Police
- 90 Adjudants de Police
- 690 Agents de Police

Agents : 800

Totaux Agents : 1 592

A titre exceptionnel, il est prévu le recrutement de mille huit cent (1.800) policiers en 2016.

4.11.1. Titre 3 : Dépenses de Fonctionnement

Comparé au budget de fonctionnement de 2015, celui de 2016 connaît une légère hausse. Ainsi, de six milliards deux cent cinquante millions soixantequinze mille **(6.250.075.000)francs CFA**, les dépenses de fonctionnement passent à sept milliards neuf cent soixante-dix-huit millions quatre cent dix-neuf mille **(7.978.419.000)francs CFA**, soit une augmentation d'un milliard sept cent vingt-huit millions trois cent quarante-quatre mille **(1.728.344.000)francs CFA** en valeur absolue et de 27,6 % en valeur relative. Cette hausse s'explique par l'octroi de mesures nouvelles relatives à l'alimentation des élèves de l'ENP et par le renforcement des crédits destinés aux dépenses d'élection.

4.11.2. Titre 4 : Dépenses de transferts courants

Le présent projet de budget comporte des dépenses de transfert qui s'élèvent à onze milliards six cent millions (11.600.000.000) de francs CFA contre 4.000.000.000 en 2015. Ces dépenses prennent en charge le fonctionnement de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP), pour un montant de cinq milliards deux cent millions (5.200.000.000) francs CFA dont un milliard deux cent millions (1.200.000.000) francs CFA accordé en mesure nouvelle, intègre également la subvention destinée au Projet de Gestion des Risques, la cotisation du Sénégal à l'AfricanRiskCapacity (ARC) ainsi que le paiement des passeports numérisés.

4.12. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Pour la gestion 2016, le Budget Consolidé d'Investissement, s'élève à dix-neuf milliards six cent vingt et un millions (19.621.000.000) francs CFA contre vingt milliards deux cent cinquante-six millions (20.256.000.000) francs CFA en 2015, soit une baisse de six cent trente-cinq millions (635.000.000) FCFA en valeur absolue et de 3,13% en valeur relative.

Le projet de budget d'investissement est ainsi composé :

Titre 5 : Dépenses en capital

Titre 6 : Transfert en capital

4.12.1. Titre 5 : Dépenses en capital

Les dépenses en capital, pour la gestion 2016, s'élèvent à quatorze milliards six cent un millions (14.601.000.000) francs CFA contre dix-neuf milliards trente-six millions (19.036.000.000) francs CFA en 2015, soit une diminution de quatre milliards quatre cent trente-cinq millions (4.435.000.000) francs CFA, en valeur absolue et 23,9% en valeur relative.

4.12.2. TITRE 6 : Dépenses de transfert en capital

Les dépenses de transfert en capital qui s'élèvent à quatre milliards huit cent vingt millions (4.820.000.000) francs CFA, contre un milliard vingt millions (1.020.000.000) francs CFA en 2015, ont connu une hausse qui du reste, s'explique par le renforcement du programme de sûreté et de sécurité nationale ainsi que celui de la sécurité urbaine à travers la mise en place d'un système de vidéo surveillance.

4.13. TITRE 7 : COMPTES SPECIAUX DU TRESOR :

La dotation de ce titre a été reconduite pour la gestion 2016, à la somme de deux cent millions **(200.000.000) francs CFA**. Ce montant représente la contribution des communes à la lutte contre les incendies.

RECAPITULATIF

Le projet de budget du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, pour la gestion 2016, s'élève à soixante-seize milliards trois cent soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante **(76.375.396 .360)francs CFA** contre soixante-cinq milliards vingt-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille **(65.029.191.000)francs CFA** en 2015, soit une hausse de onze milliards trois cent quarante-six millions deux cent cinq mille trois cent soixante **(11.346.205.360)francs CFA** en valeur absolue et 17,4% en valeur relative.

Au final, il convient de noter que ledit projet de budget obéit à un souci majeur de répartition optimale du budget de fonctionnement au profit des services déconcentrés, dans le cadre du renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, ainsi que la protection des droits et libertés.

Ce faisant, l'accent sera particulièrement mis sur la réalisation de programmes et projets prioritaires dont :

- le projet de renforcement du service public de l'Administration territoriale, par la construction et la réhabilitation de bâtiments administratifs ;
- le programme renforcement et consolidation de la sécurité intérieure, à travers une adaptation et une réappréciation des moyens. Ainsi, il sera question de poursuivre les efforts de recrutement, de formation et de dotation en matériels de maintien de l'ordre, de transport de troupes au profit de nos forces de police et surtout de renforcer les capacités en matière de lutte anti-terroriste, de lutte contre les drogues et la criminalité sous toutes ses formes. A ce titre, une hausse non négligeable en crédits de fonctionnement a été consentie à la Cellule de Lutte Anti-terroriste pour un plus grand maillage du territoire ;
- le projet d'équipement prioritaire de la Brigade nationale des Sapeurs-pompier ;
- le projet de création d'un nouveau système de Cartes nationales d'identité (CNI), la numérisation des archives communes du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- Le projet de sécurité et de sûreté nationale grâce au renforcement de nos capacités en vidéo-surveillance.

RECAPITULATION GENERAL DU BUDGET DE L'ANNEE 2016

Titre de dépenses	Dotation LF1 2015	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	Projet de budget 2016
Titre 2 - Dépenses de personnel	34.523.113.000	35.813.192.360	1.362.785.000	37.175.977.360
Titre 3 - Dépenses de fonctionnement	6.250.075.000	5.278.419.000	2.700.000.000	7.978.419.000
Titre 4 - Dépenses de transferts courants	4.000.000.000	10.400.000.000	1.200.000.000	11.600.000.000
Titre 5 - Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat	19.036.000.000	14.601.000.000	0	14.601.000.000
Titre 6 - Dépenses de transfert en capital	1.020.000.000	4.820.000.000	0	4.820.000.000
Titre 7 - Comptes spéciaux du Trésor	200.000.000	200.000.000	0	200.000.000
TOTAUX	65.029.191.000	71.112.611.360	5.262.785.000	76.375.396.360

